

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT D'INDRE-ET-LOIRE DE FOOTBALL

**PARCAY MESLAY – MAISON DES SPORTS
VENDREDI 02 OCTOBRE 2020**

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTÉS :

1 voix : HUISMES.

2 voix : AMICALE EDUCATEURS FOOTBALL 37, CROTELLES, GIZEUX, LOCHE MONTRESOR, MONTREUIL, PERRUSSON, POCE s/CISSE, ST PIERRE AUBRIERE, ST ROCH, STE CATHERINE DE FIERBOIS.

3 voix : BENAIS, CROUZILLES, INGRANDES-DE-TOURAINNE, LATHAMBILLOU, LIMERAY-CANGEY, LUZILLE, POUZAY, RILLY s/VIENNE, RIVARENNES, SEPMES-DRACHE, ST BENOIT LA FORET, ST GENOUPH, ST LAURENT DE LIN, TOURS ARDENTE, TOURS BERGEONNERIE, TOURS OLYMPIC.

4 voix : BREHEMONT, CHARGE, ESVES-ST SENOCH, FERRIERE s/BEAULIEU, LA CELLE ST AVANT, LA CHAPELLE s/LOIRE, ORBIGNY-NOUANS-BEAUMONT, PORTS-NOUATRE, ST ANTOINE DU ROCHER, TOURS ASPO, VILLEPERDUE.

5 voix : BERRY TOURAINE, CHAMPIGNY s/VEUDE, ETOILE VERTE, GENILLE, LA CROIX EN TOURAINE, PARCAY-MESLAY, SAVIGNY EN VERON, SOUVIGNE, ST MARTIN LE BEAU, ST NICOLAS DE BOURGUEIL, VAL SUD TOURAINE, VILLIERS AU BOUIN, ST NICOLAS DE BOURGUEIL, VAL SUD TOURAINE, VILLIERS AU BOUIN.

6 voix : BOURGUEIL, VAL DE VEUDE, JOUE PORTUGAIS, LUYNES, MONTBAZON, NAZELLES, PERNAY, REIGNAC-CHAMBOURG, VAL DE BRENNE, VALLEE DU LYS, VEIGNE, VILLEDOMER, YZEURES-PREUILLY.

7 voix : BOUCHARDAIS, FONDETTES, LA VILLE AUX DAMES, LANGEAIS-CINQ MARS, RICHELAIJS, LOCHES, MONNAIE, NOTRE DAME d'OE, PAYS DE RACAN, ROCHECORBON, STE MAURE-MAILLE, VAL DE CHER 37.

8 voix : AMBOISE, AVOINE CHINON CINAIS, AZAY-CHEILLE, CHAMBRAY LES TOURS, CHANCEAUX s/CHOISILLE, DESCARTES, ESORES s/ INDRE, GATINE CHOISILLE, JOUE F.C.T., LA MEMBROLLE-METTRAY, LA RICHE, MONTLOUIS s/LOIRE, MONTS, OUEST TOURANGEAU, RENAUDINE, ST AVERTIN, ST CYR s/LOIRE, ST PIERRE DES CORPS U.S., ST SMPHORIEN TOURS, TOURS F.C., TOURS PORTUGAIS, TOURS SUD, VALLEE VERTE, VERETZ-AZAY.

CLUBS ABSENTS AVEC POUVOIRS IRRECEVABLES (vierges ou donnés à un membre élu du Comité) :

3 voix : NOUZILLY ST LAURENT, LE GRAND PRESSIGNY-BARROU, TOURS DEPORTIVO..

2 voix : LES HERMITES,

CLUBS ABSENTS :

4 voix : MAZIERES DE TOURAINE.

3 voix : CHARNIZAY-ST FLOVIER, LIGNIERES DE TOURAINE, ST EPAIN, TOURS NIMBA, MONTHODON.

2 voix : ANTOGNY LE TILLAC, ADMINISTRATION FINANCIERE, CHOUZE s/L, TOURS TURKS.

1 voix : EUROVIA TOURS FC, LABORATOIRES CHEMINEAU, SAE 37, SKF ST CYR.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION PRESENTS :

BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BRETON Nathalie, BROSSARD Christophe, BROUILLON Jérôme, BUREAU Christian, CHASLE Pierre, CHEVALLIER Martine, CREPIN Roger, FREMONT Fabrice, GABUT Thierry, GALLE Philippe, MICHAU Gilles, PRISCA Martin, ROMIEN Sophie, TERCIER Pierre.

ASSISTENT A L'ASSEMBLEE :

COURTAULT Maria (Agent administratif),

DESRUTIN Alain (Président de la C.D.A.),

DURAND Fabrice (Directeur administratif),

GUINTELLI Guillaume (Conseiller d'Animation)

HENNAULT Sébastien (Adjoint technique football féminin et nouvelles pratiques),

MERLOT Florence (Secrétaire de Direction),

MAJCHRZAK Laurent (Responsable Technique Départemental).

INVITES PRESENTS :

M. BAHON André, Délégué D.D.C.S.37,
M. DEBARBAT Marc, Président de la L.F.A.
M. DESOEUVRE Alain, Secrétaire Général de la Ligue-Centre Val de Loire,
M. LAVERAT Pierre-Henri, Président du C.D.O.S. 37.

INVITES EXCUSES :

DATEU Xavier (Président adjoint Conseil Départemental),
TEIXEIRA Antonio (Président Ligue-Centre Val de Loire).

Les pouvoirs des clubs ont été vérifiés à partir de 18h15 à l'entrée de la salle.

Il est constaté un total de 105 clubs du District présents ou représentés, sur les 119 que compte le District, soit 88%. Cela représente un total de 539 voix sur 571 voix possibles, soit 94%.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

ALLOCUTION D'OUVERTURE
M. Philippe GALLÉ, Président du District

Bonsoir à toutes et tous,

Je suis très heureux d'être là ce soir, ayant toujours beaucoup de plaisir à vous rencontrer, vous qui êtes parmi les principaux acteurs de notre football. Et de vous voir aussi nombreux dans ces circonstances.

Je salue tout d'abord :

- Mr Marc DEBARBAT, Président de la LFA Ligue de Football Amateur, cher Marc
- Mr Alain DESOEUVRE, Secrétaire Général de la LCVF, cher Alain, représentant Antonio TEIXEIRA, Président LCVF
- Mr Pierre-Henry LAVERAT, Président du CDOS 37, cher Pierre-Henry
- Mr André BAHON, Conseiller d'Animation Sportive, représentant Mr GABILLAUD, Dr de la DDCS et plus généralement l'Etat,

Mais vous aussi Chers Amis :

Mesdames et Messieurs les Présidents ou Représentants de clubs,
Mesdames et Messieurs les Membres de nos Comités Directeurs tant sortants que futurs élus,
Mesdames et Messieurs les Membres honoraires et individuels.

J'ai ce soir d'autant plus de plaisir à vous revoir que la pandémie actuelle et les conditions sanitaires qui prévalent nous ont éloigné les uns des autres pendant plusieurs mois, tout au moins en présentiel.

Je vous demande maintenant de respecter une minute de silence pour honorer tous ceux qui ont quitté, serviteurs du football mais aussi toutes celles et ceux de vos familles et de votre environnement qui nous ont quittés.

Une minute de silence est observée par l'Assemblée.

La dernière AG a eu lieu il y a un peu plus d'un an. Donc, potentiellement l'ordre du jour aurait dû être plus lourd du fait également de la tenue d'élections tant du Comité Directeur que des délégués de notre District aux assemblées générales de notre Ligue. Comme il est cependant assez fourni, aucune Commission n'interviendra. Les travaux de celles-ci seront synthétisés lorsque j'évoquerai le programme de notre équipe, ainsi que les pragmatiques et réalistes mais néanmoins ambitieux objectifs que nous nous sommes fixés à votre service.

En ce soir du 2 octobre, toutes nos pensées footballistiques mais aussi le proche passé, le présent et l'avenir sont à la fois perturbés et dépendants de ce satané Covid. J'y reviendrai plus tard et souhaite évoquer quelques autres points auparavant.

Tout d'abord, rapidement 2 mots sur la mandature de 4 ans qui s'achève ce soir. La notion d'équipe qui sous-tendait notre action a prévalu. Nous sommes partis à 16 au Comité Directeur et sommes arrivés à 16. Il n'y eût ni coup de canif, ni coup de poignard. Et le mot LOYALTE a été complètement respecté. Je remercie très sincèrement les 5 personnes qui quittent le Comité Directeur : Sophie, aux 2 Pierres, à Roger et à Jérôme. Quatre d'entre eux restent dans plusieurs de nos Commissions. Le Comité Directeur n'est par ailleurs qu'un des maillons de la maison District. Je tiens à remercier maintenant très sincèrement l'ensemble des bénévoles (environ 150) qui œuvrent dans les différentes commissions du District ainsi que nos 6 salariés administratifs et techniciens que vous connaissez bien, et qui travaillent pour que les missions de base souhaitées par la FFF mais également celles de proximité ou individualisées soient réalisées.

Je souhaite maintenant dépasser le simple cadre de notre football départemental.

Concernant les relations avec l'Etat, je ne pousserai même pas, ou plus exactement même plus, cette année, mon petit « coup de gueule » quant au famélique budget Sports de l'Etat qui reste ridiculement bas, d'autant plus dorénavant avec les sommes consacrées au Covid. Les représentants de l'Etat dans notre département ne sont pas du tout incriminés ; d'autant moins qu'à travers le Fonds Territorial de Solidarité qui a été abondé ces derniers mois. Le football de notre département sera le sport le mieux servi au niveau de la Région. Et soyez persuadés que je continuerai à me battre pour nos actions/vos actions soient cependant épaulées financièrement. Et pour que nous, Instance District et vous, clubs, continuiez à pouvoir profiter de ces trop maigres allocations budgétaires. Un grand Merci à André BAHON, présent ce soir, qui a bien compris les besoins de nos clubs et du football en général et ce en toute équité avec les autres sports. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le système des Services Civiques est sous l'autorité de l'Etat, et que même si l'agrément collectif est dorénavant porté par la Ligue, la contribution de notre District est forte. Et ce sont entre 50 et 60 Services Civiques qui œuvreront dans vos clubs en cette saison 2020-2021.

Nos relations avec les Collectivités Locales sont bonnes. Aucun représentant n'est là ce soir. Je regrette que le budget alloué au sport soit, comme pour l'Etat, si faible. Et là encore, il n'y a aucun ostracisme par rapport au football. C'est malheureusement le lot de tous les sports amateurs tant en fonctionnement qu'en aides aux équipements. Je regrette que le rôle socio-éducatif que remplit le football, et notamment dans les zones plus rurales, ne soit pas assez pris en compte. Je remercie cependant le Conseil Départemental pour ces aides au cours de la mandature : Foot Emploi, Stade sans Tabac, Gestes qui Sauvent, Dotation de 500 € à chaque club proposant du football féminin sans oublier les aides dévolues aux sections scolaires de nos collègues. Comptez également sur notre instance pour contribuer à ce que vos clubs, indépendamment des bonnes relations que vous avez su tisser avec vos élus locaux, soient encore plus aidés, notamment quant à l'amélioration de vos conditions de jeu, et plus précisément les terrains synthétiques. Et même si ces équipements sont onéreux, il est important que le Conseil Départemental et certaines Communautés de Communes accompagnent le développement du sport, et spécifiquement le football, dans tous ses territoires et sous toutes ses composantes. C'est ce que l'on s'attache à faire également au sein du CDOS, comme Pierre Henri LAVERAT vous le précisera certainement tout à l'heure.

Nos partenaires privés nous sont restés fidèles pendant cette mandature. Certains nous ont rejoints ; d'autres ont arrêté leur soutien. Qu'ils soient là tous remerciés. Je ne vais pas vous les citer tous : le Crédit Agricole reste le principal partenaire, historique depuis plus de 40 ans. Et nous formulons le vœu que cela le reste. Car, comme pour vous, le partenariat sera plus difficile à obtenir en cette année Covid. Je rappelle qu'en ce qui concerne le partenariat, il ne saurait être question que tout nouveau partenariat privé avec le District vienne en concurrence avec ne serait-ce qu'un de nos clubs.

La Ligue du Centre Val de Loire de Football va mieux. Les relations avec ses Districts sont bonnes et transparentes. L'engagement que ni les licenciés, ni les clubs ne seraient impactés négativement est tenu.

Puisque nous avons la chance que le Président de la Ligue de Football amateur soit là, je ne m'appesantirai pas trop sur son rôle et sur ce qu'elle prévoit de faire la saison prochaine, après avoir intégré bien évidemment les inévitables conséquences du Covid. Je te laisserai le soin de le faire, Marc, dans ton intervention de fin d'AG. Le football amateur bénéficie ou bénéficiait de la bonne santé du football en général, et du football professionnel en particulier. Et de la très bonne image de nos équipes de France qui ont permis de signer des contrats de sponsoring importants qui, peu ou prou, rejaillissent positivement sur le budget alloué au football amateur. Il n'empêche que nous avons quelques inquiétudes sur l'évolution possible, qui ne sera pas à la hausse, nous le craignons, de certaines enveloppes dédiées au football amateur.

Je terminerai mon intervention d'ouverture par le sujet qui me, qui nous tient le plus à cœur : vous, les bénévoles qui vous investissez sans compter au profit de vos clubs, de vos licenciés et plus généralement du football départemental. Ce que vous faisiez jusqu'à maintenant, ainsi que tous les bénévoles de vos clubs, est remarquable et admirable favorisant le lien social, le vivre ensemble. Ce que vous faites maintenant le reste mais, en plus de vos responsabilités, se sont adjointes à la fois des tâches et des responsabilités supplémentaires. J'entendais ce matin une chronique sportive sur Europe 1 qui résumait bien le sujet : la crise sanitaire peut engendrer une crise sans précédent dans le sport amateur car les bénévoles sont en première ligne alors que les règles édictées sont fluctuantes, ne s'appliquent pas uniformément, ...et que, dixit la journaliste, l'importance du sport par les gouvernants et les administrations n'est que peu reconnue. Ainsi sa pratique est très peu encouragée et les bénévoles doivent « se battre » pour maintenir leurs activités associatives.

Il est important qu'une caisse de résonance se développe pour que le sport amateur et ses bénévoles, incluant bien évidemment le football, soient mieux considérés, que leurs responsabilités soient établies et que nous retrouvions un peu d'appétence pour cette fonction. Ce sera également, je l'espère, un des axes futurs du CDOS 37.

Il ne m'appartient pas d'être anxiogène et je suis persuadé que le Covid sera maîtrisé dans un laps de temps assez court. Je suis satisfait et fier de ce que les clubs tourangeaux montrent, à travers notre connaissance du terrain, quant au respect des gestes barrière et de l'organisation en club proposée. Nous avons l'habitude d'être légalistes ; Restons-le ! Continuons à avoir des actes et des propos responsables (mais pas trop) et rassurants, sans être anxiogènes.

Et je terminerai en parlant football, celui que l'on aime et qui nous anime et nous fait notamment nous rencontrer ce soir. Je formule le vœu que la saison aille à son terme, sans être trop impactée par cette crise Covid (j'en oublie même les soucis d'ordre météorologiques) et que vos clubs puissent traverser le mieux possible cette forte turbulence et ses conséquences humaines, sociales, sportives, financières, ... Je souhaite bonne chance aux 8 équipes de notre Département (sur 26 encore qualifiées) qui

représenteront nos couleurs lors du 4ème tour de la Coupe de France, avec une mention particulière à nos 3 clubs qui évoluent en divisions départementales :

- le Petit Poucet de la Ligue : TOURS ASPO (D3) qui affrontera une R1,
- Yzeures Preuilley (D1) qui affrontera une N2.

Dans les 2 cas, 5 divisions d'écart mais dans ces rendez-vous, on retrouve ce que l'on aime et nous anime tous : de l'adrénaline, des émotions

- Un habitué : Vallée Verte (D1) affrontera une R2.

Et bonne chance également à Saint Cyr et Chambray (R1) et à Avoine, Montlouis et Tours (N3). Bons matchs et bonne réussite à tous les 8. Et un maximum de qualifications ! ainsi qu'en Coupe du Centre.

Je vous remercie de votre écoute attentive.

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale et cède la parole à Patrick BASTGEN, notre Secrétaire Général.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ADOPTION DU PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 21 SEPTEMBRE 2019 à LA RICHE

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 21 juin 2019 à La Riche est paru sur le site du District d'Indre et Loire.

Aucune observation n'étant formulée, le PV de l'AG est adopté à l'unanimité des votes exprimées (aucun vote défavorable, aucune abstention).

PRESENTATION DE LA LISTE UNIQUE CANDIDATE à l'ELECTION DU COMITE DE DIRECTION Philippe GALLE, tête de liste

La tête de l'unique liste candidat, Philippe GALLE présente sa liste et son programme :

PRESENTATION DES CANDIDATS

16 personnes LEGITIMES et COMPLEMENTAIRES

- * 4 femmes et 12 hommes (à l'identique liste précédente),
- * 11 licenciés en clubs et 5 au District,
- * 9 actifs et 7 inactifs (dont 4 retraités depuis moins de 3 ans),
- * Moyenne d'âge : 54,5 ans,
- * Ancienneté au Comité : 3 depuis 3 mandatures, 2 depuis 2 mandatures, 6 depuis 1 mandature, 5 nouveaux.

NOTRE LISTE			
N°	NOM PRENOM	FONCTION 2020-2024	Situation actuelle
1	GALLE Philippe	Président	Sortant
2	BASTGEN Patrick	Secrétaire Général	Sortant
3	BATISSE Guy		Club
4	BONNET Philippe		Sortant + club
5	BUREAU Christian		Sortant + club
6	BRETON Nathalie	Représentante Féminine	Sortante + club

7	BROSSARD Christophe	Vice-président Délégué	Sortant
8	CHEVALLIER Martine		Sortante + Club
9	COUTANT Nicolas		Club
10	FREMONT Fabrice	Représentant des Arbitres	Sortant
11	GABUT Thierry	Trésorier Général	Sortant + club
12	GILLET Jean Claude		Club
13	JOUAN Soizic	Représentant des Educateurs	Club
14	MARTIN Prisca	Licencié Médecin	Sortante
15	MICHAU Gilles		Sortant + Club
16	VALENTI Bruno		Club



GALLÉ
Philippe

63 ans - Première licence FFF : 1966

- *Joueur CHANNAY/LATHAN, VILLIERS AU BOUIN, YMONVILLE, AMIENS, LE RIPAUT et GAZELEC TOURS.*
- *1991 à 2010 : Dirigeant, Vice-président et Président de l'US CHAMBRAY.*
- *2008 à ce jour : Membre du Comité de Direction et de Commissions du District.
Membre de Commissions District et Ligue*
- *Fonction actuelle : Président du District.*



BASTGEN

Patrick

61 ans - Première licence FFF : 1966

- *Joueur* : 4^{ème} Division Nationale au SCO ORANGE, US CRETEIL, LE BOURGET en DH et 3^{ème} Division Nationale à DAKAR (Sénégal) avec l'équipe militaire Française.
- 1989 - 2009 : Club de l'Avionnette Parçay-Meslay.
- 1989 - 1998 : Dirigeant, Educateur, Responsable de l'école de football, Secrétaire, Vice-président.
- 1998 - 2009 : Président de l'Avionnette Parçay-Meslay Football
- 2006 - 2009 : Président de l'Avionnette Omnisports (720 licenciés)
- 1999 à ce jour : Membre de Commissions du District.
- 2010 à ce jour : Membre de Commissions de la Ligue du Centre
- *Fonction actuelle* : Délégué Ligue et Secrétaire Général du District



BATISSE

Guy

58 ans - Première licence FFF : 1976

- *Joueur* au club de l'US METRO (Paris), US JOUE LES TOURS, CEST et ST ANTOINE DU ROCHER
- 1984 - 1993 : Dirigeant et éducateur au CEST
- 1993 - 2004 : Dirigeant et éducateur à METTRAY
- 2004 - 2010 : Educateur à l'EB ST CYR
- 2010 - 2012 : Dirigeant au RACING LA RICHE
- 2012 - 2014 : Bénévole au FC OUEST TOURANGEAU
- 2018 à ce jour : Dirigeant à ST ANTOINE DU ROCHER



BONNET

Philippe

71 ans - Première licence FFF : 1966

- *Joueur* au club de l'ASJ BRASLOU
- *1981 à ce jour* : Dirigeant, Educateur et Secrétaire de l'ASJ BRASLOU.
- *1989 à ce jour* : Membre de Commissions du District.
- *2008 à ce jour* : Membre de Commissions de la Ligue du Centre.
Et Président de la Commission JT
- *2016 à ce jour* : Vice-président Délégué du Comité de Direction du District.



Représentante des Féminines

BRETON

Nathalie

51 ans - Première licence FFF : 1981

- *Joueuse* aux clubs de CHINON et ST BENOIT LA FORET de 1981 à 2004.
- *1983 à ce jour* : Animatrice école de Foot de l'US CHINON - ST BENOIT LA FORET et ECOLE INTERCOMMUNALE DE FOOTBALL.
- *1989 à 2004* : Membre du Comité Directeur de ST BENOIT LA FORET.
- *1999 à 2004* : Trésorière de ST BENOIT LA FORET.
- *2002 à 2005* : Membre du Comité Directeur de l'E.I.F.
- *2005 à ce jour* : Trésorière du club de RIVARENNES.
- *2005 à 2011* : Trésorière de l'E.I.F.
- *2011 à ce jour* : Présidente de l'E.I.F.
- *2005 à ce jour* : Membre de la commission JT du District (responsable du secteur Chinonais).
- *2013 à ce jour* : Membre de la Commission Féminine au District.
- *2016 à ce jour* : Membre du Comité de Direction du District et Présidente de la Commission Féminine



BROSSARD

Christophe

49 ans - Première licence FFF : 1977

- *Joueur* aux clubs de MAURIAC, BRIVE LA GAILLARDE, AURILLAC, LEVALLOIS, EQUIPE DE FRANCE DES POMPIERS, RED STARS, CINQ MARS LA PILE, LANGEAIS, METTRAY et AZAY CHEILLE de 1997 à 2012
- 2003 à 2009 : Entraîneur Adjoint de l'équipe de France des pompiers.
- 2005 à 2008 : entraîneur Joueur à CINQ MARS LA PILE.
- 2008 à 2012 : Entraîneur à LANGEAIS et AZAY CHEILLE.
- 2008 à ce jour : Dirigeant à Azay-Cheillé, Membre du CD District, Membre de Commission du District
- 2009 à 2018 : Entraîneur de l'équipe de France des Pompiers.
- *Palmarès* : Champion de France Militaire 1991, Vainqueur Coupe de France Militaire 1992, Champion de France SP 1992 et 1998, champion d'Europe SP 1997, Vice-champion de France SP 1995 et 1999, Champion du Monde SP 2000, Vice-champion d'Europe SP 2007 et 2012.
- 2012 à ce jour : Membre du Comité de Direction du District
- *Fonction actuelle* : Membre CD District et CD Ligue Responsable du Foot Diversifié au Comité de Direction du District et Ligue



BUREAU

Christian

62 ans - Première licence FFF : 1966

- *Joueur* aux clubs de ST SYMPHORIEN, LA VILLE AUX DAMES.
- 1993 à 1998 : Educateur jeunes et entraîneur Seniors à LA VILLE AUX DAMES.
- 1999 à 2006 : Entraîneur Seniors à VERETZ LARCAY.
- 2007 à 2011 : Educateur jeunes à LA VILLE AUX DAMES.
- 2012 à 2019 : Entraîneur Seniors à CHANCAY.
- 1992 à ce jour : Membre de la Commission jeunes et technique, Nouvelles Pratiques.
- 2012 à ce jour : Membre du Comité de Direction du District.



CHEVALLIER

Martine

63 ans - Première licence FFF : 2009

- 2009 à ce jour : Secrétaire, correspondante du club du FC OUEST TOURANGEAU 37 depuis sa création.
- Fonction actuelle : Vice-présidente et secrétaire du FCOT
- 2016 à ce jour : Membre du Comité de Direction du District
- 2016 à ce jour : Présidente de la Commission Actions Citoyennes et Sociales du District et de la Ligue



COUTANT

Nicolas

30 ans - Première licence FFF : 1996

- Joueur au club d'AZAY SUR CHER, LA VILLE AUX DAMES et l'AS VALLEE VERTE
- 2014 - 2020 : Educateur Bénévole
- 2016 - 2019 : Responsable école de football
- 2018 à ce jour : Membre du Comité Directeur du club de l'AS Vallée Verte
- 2019 à ce jour : Président de la commissions jeunes et technique du District

Représentant des arbitres



FREMONT

Fabrice

44 ans - Première licence FFF : 1982

- 1982 à 2003 : Joueur à US MAILLE et SC STE MAURE.
- 2004 à 2006 : Arbitre du District.
- 2007 à 2015 : Arbitre de Ligue.
- 2006 à ce jour : Membre de Commissions du District.
- 2007 à ce jour : Formateur et initiateur en arbitrage à la CDA.
Représentant du Foot Diversifié à la CDA
- 2016 à ce jour : Membre du Comité de Direction du District
Responsable de la formation initiale des arbitres



GABUT

Thierry

57 ans - Première licence FFF : 1973

- Joueur aux clubs de CHAUMONT (52), LOCHES, F.A. ST SYMPHORIEN et ST SEBASTIEN (27).
- 1996 à 2002 : Entraîneur équipe première du club de ST SEBASTIEN DE MOISENT (EURE)
- 2003 à 2007 : Membre du bureau de ST SEBASTIEN DE MOISENT.
- 2005 à 2010 : Educateur U11 et U13.
- 2007 à 2010 : Président du club de ST SEBASTIEN DE MOISENT.
- 2010 à 2016 : Clubs de ST AVERTIN SP et VEIGNE.
- 2016 à ce jour : Membre de Commission et membre du Comité de Direction du District 37
- Fonction actuelle : Trésorier Général du District



GILLET

Jean Claude

68 ans - Première licence FFF : 1965

- *Joueur* aux clubs d'AZAY LE RIDEAU, FASS, LANGEAIS
- 1981 à 1992 : Entraîneur joueur de LANGEAIS
- 1993 à 2005 : Entraîneur Senior et Educteur jeunes au club d'AZAY CHEILLE
- 2006 à 2009 : Entraîneur Seniors US LIGNIERES
- 2009 à 2012 : Entraîneur Senior à AZAY CHEILLE
- 2013 à 2019 : Président du SP.C. AZAY CHEILLE
- 2012 à ce jour : Dirigeant du SP.C. AZAY CHEILLE

Représentante des éducateurs



JOUAN

Soizic

50 ans - Première licence FFF : 1976

- *Joueuse* au club du LIMAY, AUBERGENVILLE, LE BLANC MESNIL et FC TREMBLAY (93)
- 2000 à 2011 : Educatrice au club du FC TREMBLAY (93)
- 2000 à 2011 : Membre de la Commission Féminine District 93
- 2015 - 2016 : *Technique régionale* au club de l'AS COURNEUVE
- 2016 à ce jour : *Technique régionale* au club de l'US ST PIERRE DES CORPS
- 2018 à ce jour : Membre de la Commission Féminine du District et JT

Médecin



MARTIN

Prisca

35 ans - Première licence FFF : 2016

- 2016 à ce jour : Médecin du Pôle Régional Féminin
- 2017 à ce jour : Membre de la Commission Médicale District et Ligue, membre du Comité de Direction du District



MICHAU

Gilles

62 ans - Première licence FFF : 2000

- 2000 à ce jour : Dirigeant au club de l'AS MONTLOUIS.
- 2011 à 2013 : Président de l'AS MONTLOUIS.
- 2013 à ce jour : Dirigeant, accompagnateur équipes de jeunes et seniors, Délégué club.
- 2016 à ce jour : Membre de la Commission CDPA,
- 2016 à ce jour : Membre du Comité de Direction du District
- 2018 à ce jour : Vice-président du club du FC MONTLOUIS



VALENTI

Bruno

52 ans - Première licence FFF : 1978

- *Joueur au club du CEST*
- *2005 à 2007 : Dirigeant au club de l'US ST GENOUPH*
- *2007 à 2010 : Président d'un club de Badminton*
- *2010 à 2014 : Secrétaire, Trésorier adjoint, dirigeant à l'AS FONDETTES.*
- *2014 à ce jour : Président de l'AS FONDETTES*

NOTRE PROGRAMME

LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT

Plaisir Respect Engagement Tolérance Solidarité

- 1 – ÉQUIPE
- 2 – ÉCOUTE et ACCOMPAGNEMENT des CLUBS
- 3 – LOYAUTÉ
- 4 – ÉQUITÉ
- 5 – DÉSINTERESSEMENT

LES ENGAGEMENTS et OBJECTIFS de NOTRE EQUIPE

- Etre PROCHES et à l'ÉCOUTE de TOUS les CLUBS, dans TOUS les TERRITOIRES, pendant TOUTE la mandature.
- Vous INCITER, vous AIDER, vous CONSEILLER, ANIMER, SUGGERER chez vous des PROJETS.
- AGIR pour que vous ayez plus de BIEN-ETRE dans vos clubs, dans tous les domaines.
- VEHICULER l'image d'un football départemental FORT et DYNAMIQUE, ouvert aux enjeux sociaux et économiques.
- ASSURER en toute ÉQUITÉ et TRANSPARENCE les missions de base dictées par la F.F.F.

1 – Suivi et Accompagnement des clubs

NOS OBJECTIFS

- ETRE à VOTRE ÉCOUTE PENDANT TOUTE LA MANDATURE - VOUS AIDER et VOUS CONSEILLER.
- Créer la Commission « Suivi et accompagnement des clubs » - Continuer à habiliter des accompagnateurs qui vous rencontreront avec nos Techniciens.
- Vous rencontrez pour vous informer (vous invitez à utiliser l'outil d'autodiagnostic).
- Analyser vos besoins. Vous conseiller et vous accompagner sur les actions à mettre en œuvre, soit de manière individualisée, soit par petits groupes ayant les mêmes besoins.
- Vous aider et vous soulager dans vos démarches administratives (dossiers FAFA, Services Civiques, dossiers de l'A.N.S. et de l'Etat, Fusions...) en affectant spécifiquement un salarié.
- Organiser des Comités de Direction de manière décentralisée.

« Exemples » d'Actions :

- Promouvoir l'information et la formation : Dirigeants, (Président, Secrétaire, Trésorier,...), Encadrement sportif (Educateurs, Accompagnants, Délégués,...).
- Aider à l'animation des clubs en terme de « lieu de vie » et développer la valorisation de vos bénévoles
- Faire connaître les expériences réussies dans les autres clubs et aider à leur démultiplication
- Organiser des réunions clubs/Division : Octobre, Novembre : D1, D2, D3 et D4.

- Contribuer au développement de l'offre de pratiques

2 – Développement des pratiques sportives

Favoriser et accompagner le développement du football sous toutes ses pratiques et dans tous les territoires urbains et ruraux :

- Football Féminin,
- Autres Pratiques du football, en axant en Année 1 : Foot Loisir, Futsal, Foot en marchant,
- Football des Jeunes,
- Sans oublier les seniors, en baisse constante d'effectifs.

Ceci ne peut s'effectuer sans avoir des éducateurs et accompagnants formés....

- Accompagner nos clubs lors de la reprise des activités sportives suite à l'arrêt de la pratique suite au COVID-19 (DYNAMISER – FIDELISER – DEVELOPPER).
- Adapter la pratique U6-U18 aux besoins des licenciés. (OBSERVER – ADAPTER - DEVELOPPER).
- Consolider nos détections sur les Catégories Préformation (OBSERVER-ORIENTER-CONSEILLER).
- Multiplier les visites binômes Elus-Techniciens -> Inciter à utiliser l'Outil Autodiagnostic dans le but de développer les 4 projets au sein du Club (Associatif, Sportif, Educatif et Encadrement) (ACCOMPAGNER – SOUTENIR)
- Développer le Football en Milieu Scolaire à travers des cycles Foot à l'Ecole (1^{er} degré) mais aussi l'accompagnement et la création de Sections Sportives Collège (DEVELOPPER – S'OUVRIRE - ACCUEILLIR).
- Dynamiser le PEF dans les clubs à travers le réseau des Services Civiques. (DIVERSIFIER – TRANSMETTRE).

FOOTBALL FEMININ

- Inciter Mesdemoiselles et Mesdames à rejoindre nos clubs, notamment par des actions de promotion : dirigeantes, éducatrices, accompagnatrices, arbitres.
- Viser une augmentation des effectifs des pratiquantes au sein des clubs.
- Proposer des offres de pratique adaptées selon la catégorie d'âge.
- Accompagner nos clubs en proximité , notamment en développant les écoles féminines de football.
- Favoriser l'accession à la labellisation.
- Développer encore l'organisation de manifestations départementales.

NOUVELLES PRATIQUES

- Promouvoir tout ou partie de ces nouvelles pratiques dans des clubs « pilotes » qui les intégreront dans leur offre de services - 3 à 5 clubs mini dès septembre / octobre 2020
- Foot Loisir : Inciter fortement à sa pratique , en accentuant la communication et les actions de promotion auprès tant des 3-5 clubs support que des autres et en s'orientant notamment vers les Comités d'Entreprise
- Proposer des actions découvertes des pratiques loisir à l'occasion de nos manifestations départementales, faire connaître toutes les variantes de pratiques diversifiées (Footgolf, Futnet, Fitfoot, Foot à 8, ...)
- Futsal : Développer sa pratique dans toutes les catégories: jeunes et seniors / filles et garçons, et dans plus de secteurs ou zones géographiques qu'actuellement .
- Renouveler les opérations du Foot en Marchant avec les Comités Directeurs des clubs, en associant plus généralement toutes les familles du club et en intégrant cette Action dans le projet « Club Lieu de Vie ».

ACTIONS AUTRES (quasi Citoyennes et Sociales)

- Maintenir nos actions auprès des centres sociaux, maisons de quartiers, centre de loisirs dans le cadre des actions Urbans Foot et City Stade.
- Continuer à développer le championnat multi pratiques de foot proposées adapté aux ESAT et Foyers de Vie

3 – Les Educateurs de nos clubs

- Former en NOMBRE, de manière la plus décentralisée possible

OBJECTIF : se rapprocher de 1 équipe - 1 éducateur formé

- Accroître l'implication de la famille des éducateurs dans le fonctionnement de leur club et en transversalité avec les autres éducateurs et les instances dans nombre d'actions, et notamment le fair-play, l'arbitrage et les incivilités.
- MOYENS : Organiser des réunions de début de saison entre les Educateurs et les Instances
- Renforcer le lien avec l'Amicale des Educateurs
 - Contribuer à ce qu'elle anime plus la famille des Educateurs
 - Viser une plus grande représentativité des clubs dans cette amicale

4 – L'Arbitrage

- Accroître le nombre de nos arbitres officiels Masculins et Féminines, de nos Jeunes Arbitres et de nos Tuteurs.
- Renforcer leur qualité en favorisant et en contribuant à adapter la politique de formation
- Promouvoir et développer l'arbitrage féminin.
- Encourager la pratique du Tutorat pour nos Jeunes Arbitres, en s'appuyant sur nos arbitres actuels et sur nos clubs.
- Continuer à animer et à recruter des arbitres auxiliaires.
- Mieux sensibiliser à l'arbitrage l'ensemble de toutes les familles de notre football départemental.
- Encourager le parrainage.
- Identifier et rencontrer les clubs ne respectant pas le quota requis

5 – Incivilités – Fair-Play

- Continuer l'harmonisation de la lutte contre les incivilités avec la Ligue et ses Districts
 - Aggravation des sanctions disciplinaires à partir de l'article 9 du Règlement Disciplinaire, sans augmentation des amendes avec retrait possible de points
 - Application de la Licence à Points versus Ligue + 6 Districts
- Accroître les actions Fair-Play en collaboration avec le CA (Crédit Agricole)
- Imaginer un protocole Fair-Play d'après match.
- Faire progresser le classement du Fair-Play pour plus l'intégrer dans les montées ou descentes de fin de saison

6– Actions Citoyennes, Sociales et Educatives

- Continuer à proposer les missions citoyennes et sociales commencées lors de la mandature 2016-2020 : Services Civiques, Foot Emploi, Actions Stade sans Tabac.
- En proposer de nouvelles : Don du Sang , Développement Durable.
- Redynamiser l'action « Les Gestes qui Sauvent »
- Valoriser l'action « PUISSANCE FOOT » en accompagnant les clubs intéressés à structurer des actions d'accompagnement scolaire.

7– Volet Finances District - Clubs

- Continuer à gérer le District en « bon père de famille », en optimisant les ressources et en maîtrisant les charges, dans un contexte général moins favorable à l'octroi de subventions et aux partenariats privés.
- Ne pas augmenter la pression financière sur les clubs (RAPPEL : enveloppe de 60.000 € mise à disposition des clubs sur cette année 2020)
- Rechercher de nouveaux partenaires, sans télescopage aucun avec les clubs et maintenir les partenariats existants

ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT 37- Mandature 2020-24 **Patrick BASTGEN, Secrétaire Général**

Après explication des modalités, le vote des clubs se déroule à l'aide des boitiers électroniques remis aux délégués des clubs.

Le résultat du vote affichait :

Vote OUI à l'élection de la liste menée par Philippe GALLÉ : 407 voix, soit 94,43 %

Vote NON à l'élection de la liste menée par Philippe GALLÉ : 24 voix 5,57 %.

La liste menée par Philippe GALLE est donc élue pour la mandature 2020-2024.

ELECTION DES REPRESENTANTS CLUBS DEPARTEMENTAUX AG LIGUE **Patrick BASTGEN, Secrétaire Général**

L'Assemblée doit élire 12 représentants titulaires des clubs départementaux d'Indre-et-Loire aux Assemblées Générales de Ligue pour la mandature 2020-2024 parmi les 19 candidatures suivantes.

- BASTGEN Patrick, candidat au Comité de direction.
- BATISSE Guy, candidat au Comité de direction.
- BERTHELOT Jacky, licencié au club de ESVES ST SENOCH.
- BERTRAND Thierry, licencié au club du F.C. LA MEMBROLLE-METTRAY.
- BLANCO Alain, licencié au club de l'AMICALE DES EDUCATEURS 37.
- BOURDON Hervé, licencié au club de l'U.S.PERNAY.
- BROSSARD Christophe, candidat au Comité de direction.
- COUTANT Nicolas, candidat au Comité de direction.
- DENIAU Eric, licencié au club du VAL SUD TOURAINE.
- GABUT Thierry, candidat au Comité de direction.
- GAUDREAU Jean-Louis, licencié au club du F.C. STE MAURE-MAILLE.
- GAUTHIER Christian, licencié au club de l'AMICALE DES EDUCATEURS
- GIRARD Marcel, licencié au club du F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY.
- LASSIER Julien, licencié au club de l'A.F. BOUCHARDAIS.
- MARTINS COIMBRA Jean-Claude, licencié au club du S.A. ST AVERTIN
- MAZAUFRY Francis, licencié au club de l'A.S. LUYNES.
- MICHAUX Stéphane, licencié au club de l'U.S. MONNAIE.
- REBOUSSIN Jean-Claude, licencié au club de l'A.S. ESVRES s/INDRE
- VERNEAU Maurice, licencié au club de S.L.O. MAZIERES

Chaque candidat est invité à se lever dans l'assistance pour se présenter à l'Assemblée.

Après explication des modalités, le vote des clubs se déroule à l'aide des boîtiers électroniques remis aux délégués des clubs.

Un vote est organisé pour chacun des candidats. Le nombre de voix obtenu par chaque candidat détermine sa qualité de délégué titulaire ou de délégué suppléant. Les 12 candidats qui recueillent le plus grand nombre de voix sont élus en qualité de délégués titulaires. Les suivants sont élus en qualité de délégués suppléants.

Les résultats des votes donnent ainsi le classement suivant :

Classement	Noms-prénoms	Statut de délégué AG Ligue
1	BASTGEN Patrick	Titulaire
2	BROSSARD Christophe	Titulaire
3	BATISSE Guy	Titulaire
4	BLANCO Alain	Titulaire
5	GABUT Thierry	Titulaire
6	COUTANT Nicolas	Titulaire
7	GIRARD Marcel	Titulaire
8	LASSIER Julien	Titulaire
9	REBOUSSIN Jean-Claude	Titulaire
10	DENIAU Eric	Titulaire
11	GAUDREAU Jean-Louis	Titulaire
12	BERTHELOT Jacky	Titulaire
13	GAUTHIER Christian	Suppléant
14	BOURDON Hervé	Suppléant
15	BERTRAND Thierry	Suppléant
16	MAZAUFRY Francis	Suppléant

17	MICHAUX Stéphane	Suppléant
18	MARTINS COIMBRA Jean-Claude	Suppléant
19	VERNEAU Maurice	Suppléant

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL M. Patrick BASTGEN, Secrétaire Général

Monsieur le Président de la LFA,
Monsieur le représentant de la Ligue Centre-Val de Loire,
Monsieur le Directeur de la DDCS,
Monsieur le représentant du CDOS,
Mesdames, Messieurs les Présidents et représentants de clubs,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, j'espère que vous et vos proches allez bien.
Nous venons de passer une saison très compliquée.

Compliqué, en premier lieu par les conditions climatiques de cet hiver qui ont contraint certaines municipalités et/ou clubs à faire des arrêtés municipaux pour les terrains.

Compliqués car nous avons dû inverser des rencontres au détriment des clubs qui ont des terrains praticables. Cela ne peut plus durer, les clubs et/ou municipalités qui font l'effort pour avoir de bon terrain se voient pénaliser par ces inversions. Ces clubs jouent pratiquement tous l'hiver à domicile. Et quand arrive les beaux jours, ils jouent à l'extérieur et connaissent un grave déficit de rentrée d'argent, car pas de buvette.

- En conséquence le Comité de Direction du District a pris de nouvelles mesures, dans l'intérêt des clubs et des personnes.
 - Si le terrain de l'équipe recevante est déclaré impraticable ou les vestiaires interdits, la rencontre sera inversée et le lieu du match « retour » reste inchangé. S'il y a interdiction de vestiaires dans les 2 clubs, le match sera remis, ceci en harmonisation avec la ligue, où nous avons été moteurs.

Très compliqué, par l'arrivée du COVID19 qui nous a contraints de stopper nos compétitions.

Concernant les classements et l'arrêt de nos compétitions, le nombre de descentes (une seule descente par poule) a été fixé par la FFF pour tout le football amateur français. C'était ce mode que notre district avait souhaité. Je ne dirais pas que c'était la meilleure solution, mais c'était assurément la moins mauvaise.

Les montées ont été conformes à nos règlements et je félicite tous ceux qui ont acquis leur accession en division supérieure départementale et régionale. Je ne m'étalerai pas plus sur ces montées, car le championnat n'a pas été au bout et avec 3 mois de plus de compétitions, les classements auraient pu être différents.

Nos coupes aussi n'ont pas été au bout, mais je voudrais féliciter le club du FC OUEST TOURANGEAU pour sa finale en coupe du Centre et le club de l'EB ST CYR/LOIRE pour sa finale en coupe du Centre U18.

Je ne vous parlerai pas non plus de nos effectifs, mais sachez que nous étions partis pour dépasser les licenciés de la saison 2018-2019 sans l'arrêt des compétitions.

Concernant les incivilités, à l'arrêt des compétitions, nous étions quasiment à l'identique de la saison dernière, avec quand même, quelques gros dossiers de violence.

Comme vous le savez, nous avons participé au « Groupe de travail contre la violence et incivilités » instauré par la Ligue Centre-Val de Loire en collaboration avec les six districts.

Ce groupe a fait des propositions au Comité de Direction de la Ligue, qui les a acceptées.

- La première proposition était l'harmonisation des sanctions disciplinaires dans la Ligue Centre-Val de Loire et ses six districts.
Vous avez tous reçu les nouvelles sanctions disciplinaires aggravées à partir de l'article 9 (doublement de la sanction individuelle, sans aggravation de sa sanction financière pour le club), avec retrait de points au classement pour l'équipe. Cette proposition a été validée par le Comité de Direction de la Ligue et est entrée en application le 1^{er} septembre.
- La deuxième proposition, est la licence à points sur TOUT le territoire de la Ligue Centre-Val de Loire. Ce projet de licence à points a été validé par le Comité de Direction de la Ligue et sera à l'ordre du jour de l'AG de Ligue en juin 2021.
Cette proposition, pour être légale doit être votée par les clubs en AG.

Après adoption, elle sera mise en vigueur la saison prochaine pour la Ligue et ses six districts.

Pour notre District, nous continuerons avec la licence à points pour cette saison, mais avec des aménagements (les cartons jaunes ne sont plus comptabilisées) afin de nous préparer à celle de la Ligue et de ne pas trop léser nos licenciés par rapport aux 5 autres Districts.

En ce qui concerne la COVID19, tout a été vu lors des réunions décentralisées, donc, je ferais juste un rappel sur les grandes lignes.

- Vous avez reçu les protocoles, nous travaillons étroitement avec la Ligue afin de vous informer au mieux sur les actions à mettre en place pour essayer au maximum de réduire l'entrée du virus dans vos clubs.
- Nous vous faisons passer des protocoles simplifiés. Mais chaque club, chaque lieu de vie, doit bien comprendre que ce n'est pas pour vous embêter, mais pour vous aider.

Chacun doit y mettre du sien afin de faire diminuer la propagation de la Covid.

Je vous incite donc à respecter et à faire respecter sur vos installations les mesures barrières, il en va de votre et notre santé à tous.

Je vous rappelle quelques mesures OBLIGATOIRE du protocole :

- tous les spectateurs doivent être masqués. Si certains refusent de mettre le masque, n'allez pas à l'affrontement, prévenez simplement la Gendarmerie ou la Police.
- les joueurs, dirigeants, staff et officiels doivent arriver et partir du stade masqués.
- seuls les joueurs et l'éducateur/entraîneur à l'échauffement et pendant le match ne sont pas masqués
- les remplaçants, dirigeants, délégués sur les bancs doivent être OBLIGATOIREMENT masqués. Il en va de la santé de tous.
- je vous rappelle, qu'un club n'a pas le droit de demander les identités des spectateurs pour les mettre sur le registre. Seule la Gendarmerie ou la Police sont habilités à le faire.
- les buvettes sont toujours autorisées, mais seulement en « Drive » sans rester debout au comptoir. La personne prend sa boisson ou casse-croute et va la déguster en tribune ou le long de la main courante. En aucun cas, il ne doit y avoir un stationnement devant la buvette.
- le référent Covid du club doit tenir un registre de présence des joueurs, officiels et dirigeants participants à l'organisation de la rencontre, ainsi que lors des entraînements en semaine.
 - le rôle du référent Covid, est de mettre en place la fiche d'émargement et de la récupérer (pas d'obligation de la récupérer le même jour des matchs ou entraînements).
Cette fiche d'émargement ne sert uniquement que s'il y a des cas positifs et à ce moment-là, l'ARS demandera cette fiche pour qu'elle contacte les « cas contact ».
Le référent n'a pas l'obligation d'être présent aux entraînements, mais un des référents doit être présent au match.
- concernant la responsabilité du « Président » ou du « Référent Covid », en cas de contamination dans le club (3 cas positifs ou plus) si les consignes simples du protocole ont été respectées, la responsabilité du « Président » ou du « Référent Covid » ne peut pas être mise en cause.
- les casse-croutes d'après match doivent être déposés dans les vestiaires et arbitres, ceux-ci doivent être conditionnés en part individuelle. En aucun cas un casse-croute à partager n'est autorisé dans le club house.

Enfin pour clôturer ce chapitre, je vous rappelle que, ni la FFF, ni la Ligue, ni le District ne sont la cause du Virus COVID.

Tout ce qui est mis en place est destiné à freiner le virus et à prendre toutes les précautions possibles pour la santé de nos licenciés. Je sais bien que le Français a l'habitude de raler sur tout, mais là, il faut être solidaire et responsable. Malgré ces « quelques râleurs », je vous félicite pour le travail que vous effectuez au sein de votre club pour la mise en place des mesures sanitaires, ainsi que de votre disponibilité dans ces temps difficiles.

Il est de notre devoir à tous, de tout faire pour stopper ce virus et vous y participiez grandement. Merci.

Cette année, la remise du Challenge « Label – Fair-Play » n'aura pas lieu pour cause de Covid, le CA nous a **informés** de cette annulation.

Je suis vraiment désolé pour les lauréats qui ne pourront pas participer à cette magnifique soirée annuelle.

Le Crédit Agricole nous a confirmés que les dotations Fair-Play seraient maintenues et distribuées dans les clubs. Nous vous contacterons afin de mettre en place la remise de ces récompenses.

Pour finir, je voudrais remercier tous les salariés du District (administratifs et techniciens) pour le travail effectué pendant cette mandature et pour la bonne ambiance qui règne dans nos locaux, bonne ambiance = bon travail pour le bien de nos clubs.

Elles et ils sont toujours à votre écoute et toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.
Je vous remercie de votre attention, de la confiance que vous nous accordez une nouvelle fois pour les 4 années à venir, je vous souhaite une très bonne saison et surtout une bonne santé.
N'oubliez pas les gestes barrières, seule solution pour vaincre ce « maudit » virus.
Merci à tous.

Le vote du Rapport Moral présenté ci-dessus est soumis au vote à main levée de l'Assemblée Générale (en raison de problème technique).

L'Assemblée Générale vote favorablement à l'unanimité (aucune abstention) des votes exprimés pour l'approbation des modifications réglementaires.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2019-2020

Thierry GABUT, Trésorier Général

Bonsoir à tous,

Je vais tout d'abord vous parler du bilan financier de la saison 2019/2020, des répercussions de la période pandémique sur nos finances, laisser ensuite la parole à M. Bréal, commissaire aux comptes et enfin vous présenter et proposer le budget 2020/2021. Cette saison singulière a évidemment eu des conséquences sur les finances du district. En quelques points, je vais souligner les différences entre ce bilan clôturé et le budget que vous avez voté en AG.

Tout d'abord, et peut-être paradoxalement, le bilan est bénéficiaire.

En le regardant de plus près, on s'aperçoit que de paradoxe il n'y a pas. Intéressons-nous aux grandes lignes et aux points les plus probants.

Tout d'abord, des produits exceptionnels ont été perçus (remboursement de l'assurance et de l'AGICC pour 11 500 €) et des aides gouvernementales liées à l'activité partielle des salariés ont été versées pour environ 20 000 €.

Ensuite, des charges sont en baisse par rapport aux budgets prévisionnels. C'est le cas des charges sociales qui diminuent en raison de l'exonération des charges patronales dans le secteur du sport sur la période allant de février à mai 2020 (-51 748 €). C'est aussi vrai pour les charges des commissions qui ont arrêté leurs travaux en mars (-32 896 €).

En revanche, certains produits sont en baisse, les amendes (-23 203 €), la suppression des subventions du Conseil régional depuis leur décision de ne pas renouveler le dispositif Cap Asso (-10 000 €), la mise à disposition d'un des techniciens à la FFF (-10 000 €).

Fort de ce flux financier positif, la commission des Finances a proposé au Comité qui l'a votée, d'introduire une charge supplémentaire afin de créer une provision (30 000 €) intitulée « subvention clubs aides Covid » qui sera affectée au financement de l'aide apportée aux clubs dans le paiement des engagements d'équipes.

Enfin, que fait-on de ce bénéfice ? Il sera affecté à une réserve du passif du District intitulée « réserves aides aux clubs covid-19 ». Il viendra financer l'aide apportée aux clubs pour le paiement des licences (1,5 € par licencié). Nous y reviendrons lorsque je vous parlerai du budget 2020/2021.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2019-2020

Lecture par Fabrice DURAND du discours de Gérard BREAL, Commissaire aux comptes

Votre commissaire aux comptes :

- 1- a pour objectif final de certifier que les comptes annuels présentent une image fidèle :
 - *Teste les procédures de contrôle interne.*
 - *Contrôle les comptes établis par l'entité ou son expert-comptable.*
- 2- établi deux rapports :
 - *1° sur la certification des comptes annuels qui vous permet à l'issue de vous prononcer sur l'approbation des comptes.*
 - *2° sur les conventions qui a pour objet de présenter les relations économiques entre l'entité et les administrateurs.*
- 3- met des recommandations auprès de la gouvernance.

Rapport sur les comptes annuels

- Contrôle des comptes annuels.
- Justification des appréciations.

- Vérifications spécifiques prévues par la loi.
- Comptes annuels arrêtés par le Comité Directeur.

Opinion sur les comptes annuels

- Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
- Diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
- Examen par sondage.
- Appréciation des principes comptables, des estimations significatives et de la présentation d'ensemble des comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du District à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations :

- Nos appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues concernant la présentation d'ensemble des comptes.
- Les appréciations ont contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérifications spécifiques :

- Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction.

Rapport sur les conventions avec les administrateurs :

- Absence de nouvelle convention.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS et MISE EN RESERVE Thierry GABUT, Trésorier Général

Je vous demande s'il y a des questions sur cet exercice, auxquelles les uns et les autres s'efforceront de répondre.

Aucune question n'est formulée.

Je mets aux voix le quitus de la gestion de l'exercice arrêté au 30 juin 2020.

L'Assemblée Générale vote favorablement à l'unanimité des votes exprimés (aucune voix contre, une abstention) pour l'approbation des comptes annuels 2019-2020.

Le Trésorier Général propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 38752.01 Euros à un nouveau compte réserve créé « Réserve crise Covid-19 », l'Assemblée Générale vote favorablement, à l'unanimité des votes exprimés (aucune voix contre, une abstention)..

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2020-2021 Thierry GABUT, Trésorier Général

Abordons maintenant le budget 2020/2021.

Celui-ci a été construit prudemment en prenant comme postulat une baisse des licenciés de 10-15 %.

C'est par conséquent un budget en baisse de 4,34 % par rapport au budget voté en 2019 quand on extourne les frais d'arbitrage (opération neutre) et la subvention services civiques.

Les éléments importants au niveau des produits qui ont permis d'élaborer ce budget vous sont donnés dans la diapositive.

Les faits marquants :

- * Baisse des licenciés : -10%
- * Subvention Etat apprentissage : 8.000 €
- * Mise à disposition FFF salarié : 23.000 €

- * **Subvention Conseil régional Cap Asso non renouvelée.**
- * **Subvention Service Civique pour les 3 seuls postes District 37.**
- * **Volonté d'optimiser les abandons de frais fiscaux pour le bénévolat District.**
- * **Fidélité des partenaires privés.**

Outre la baisse des licenciés, une subvention « apprentissage » allouée par l'État sera octroyée dans le cadre de l'embauche d'un apprenti, la mise à disposition d'un technicien auprès de la FFF est prévue. Ensuite, le District cherche à diversifier d'autres produits et a plus particulièrement la réelle volonté d'optimiser les frais fiscaux ainsi que fidéliser des partenaires privés.

Au niveau des charges, un budget serré impose une maîtrise des dépenses, qu'elles soient au niveau des charges administratives et d'entretien du siège, de la masse salariale et des charges de fonctionnement des commissions.

Les faits marquants :

- * **Maîtrise des charges administratives et d'entretien du siège.**
- * **Maintien de la masse salariale**
- * **Volonté d'optimiser les abandons de frais fiscaux pour le bénévolat District.**
- * **Baisse des frais de déplacement des bénévoles du District.**
- * **Subventions clubs sous deux formes : pris en charge de la baisse du coût des licences (1,5 € / licencié par le District) et reversement aides aux engagements.**

De plus, outre le développement des frais fiscaux, le barème de remboursement des frais de déplacement a été revu à la baisse.

Par ailleurs, et eu égard aux aides clubs dans le cadre de la Covid, une charge supplémentaire est créée de l'ordre de 56 262 € financée d'une part par la provision de 30 000 € pour les engagements des équipes et d'autre part par la réserve légale financée par le bénéfice de la saison passée pour la baisse du coût des licences (1,5 € par licencié).

Mais pour respecter l'orthodoxie comptable, cette réserve légale ne peut pas être utilisée sur la saison 2020/2021 (car comme son nom l'indique c'est une réserve !) mais sur la saison 2021/2022 lorsque le déficit, issu de la prise en compte par le District des 1,5 €, sera affecté au passif. Par conséquent, ce différentiel donne un résultat « logiquement » déficitaire mais totalement maîtrisé pour cet exercice.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS SENIORS

Pierre CHASLE, Référent Commission Révision des Textes

Dans le cadre des championnats seniors, il est proposé d'adopter le tableau d'influence suivant pour application à l'issue de la présente saison 2019-2020 :

Cf. Annexe n°1

Le vote des modifications réglementaires présentées ci-dessus est soumis au vote électronique de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale vote favorablement à la majorité, 74% des votes exprimés pour l'approbation du tableau d'influence présenté à l'issue de la saison 2020-2021.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS JEUNES

Pierre CHASLE, Référent Commission Révision des Textes

Dans le cadre des championnats jeunes, il est proposé d'adopter les modifications proposées suivantes :

Cf. Annexe n°2.

Le vote des modifications réglementaires présentées ci-dessus est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale vote favorablement à la majorité, 78% des votes exprimés pour l'approbation des modifications réglementaires.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS FEMININES

Pierre CHASLE, Référent Commission Révision des Textes

Dans le cadre des compétitions seniors féminines, il est proposé d'adopter les modifications proposées suivantes :

Cf. Annexe n°2.

Le vote des modifications réglementaires présentées ci-dessus est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale vote favorablement à l'unanimité des votes exprimés pour l'approbation des modifications réglementaires.

INTERVENTION DU CDOS 37

Pierre-Henri LAVERAT, Président

Bonsoir à tous,

Tout d'abord et tout simplement, bonjour à toutes et à tous et merci d'avoir invité le Mouvement Sportif à votre assemblée générale.

Promesse tenue, vis à vis de votre Président, à qui j'avais promis d'assister à vos travaux.

Le virus ! Comment ne pas en parler ? une information récente de la préfecture, nous informait toutes et tous de l'interdiction de rassemblement de plus de 30 personnes, mais cela ne concernait pas le monde associatif et/ou professionnel.

Le sérieux dans l'application des gestes barrières au sein de ces collectifs ; et nous en sommes une parfaite illustration ce soir ; est la raison de la possibilité de se réunir.

Continuons tous ensemble de se protéger et de protéger les autres personnes,

Compliments à la nouvelle équipe qui vient d'être élue, une seule liste, certes, mais c'est là ; la preuve d'une confiance renouvelée, de la qualité du travail accompli, d'une loyauté appréciée ; Loyauté ; terme cher à votre Président.

Rapidement le CDOS c'est quoi ? Tout simplement, lorsque dans un club un comité, en dehors de la pratique spécifique, dès qu'un dirigeant se pose une question, le CDOS doit lui apporter la réponse.

Dans le programme présenté pour l'Olympiade à venir, l'accompagnement des structures, est la bonne réponse au plus près des territoires, au plus près des clubs.

Par ailleurs, je vous invite à exprimer haut et fort, que le Sport c'est plus que du Sport, avec tout son cortège d'actions éducatives, sociales, sociétales et économiques.

En Indre et Loire ce sont environ 150.000 licenciés, 15.000 bénévoles et autour de 500 salariés qui font vivre le sport amateur en Indre et Loire

Au niveau national, le budget du sport c'est 0,15 %, celui de la culture 10 % et le sport rapporte à l'état 10 fois plus que la culture. C'est à nous tous de démontrer la FORCE que nous représentons.

Je me dois de souligner que le District de Football est de très loin le Sport plus engagé dans le cadre de la mise en place du Service Civique.

Par ailleurs, je dois l'avouer, il m'arrive de m'interroger sur l'apparition de nouvelles pratiques et cela vaut pour tous les sports.

Personnellement, je pense que cela doit être «en plus de» mais pas «à la place de».

Merci d'avoir accueilli le MOS (Mouvement Olympique et Sportif).

Que sera l'avenir sportif, économique, social en cette difficile période de Covid-19 ?

J'ai hâte que nos scientifiques en qui j'ai toute confiance, nous permettent en toute sérénité de retrouver pleinement et en toute tranquillité sanitaire, nos valeurs, principalement au bénéfice de la Jeunesse.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite une bonne fin de soirée.

INTERVENTION DE LA LIGUE-CENTRE VAL DE LOIRE

Alain DESOEUVRE, Secrétaire Général

Monsieur Le Président du District d'Indre et Loire, Cher Philippe,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues et Amis,

C'est un vrai plaisir d'être parmi vous et de participer à votre Assemblée Générale.

Je tiens à excuser le Président de la Ligue qui ce soir participe à l'Assemblée Générale du District du Loiret et m'a demandé de le représenter. On se partage les différentes assemblées car il est difficile d'être à deux endroits en même temps.

Je tiens à saluer la tenue des présentations et discussions auxquelles il m'a été donné d'assister ce soir. Je ne reviendrais pas sur les sujets déjà évoqués pour ne pas rallonger mon intervention.

On comprendra aussi que j'adresse mes premières félicitations à Philippe et son équipe pour la réélection.

Les élections débutent ce soir dans les districts et se poursuivront dans les 15 jours à venir.

Peu de changement à prévoir et peu de candidats en course, une seule liste est présentée dans les six districts. Ce qui prouve que la place n'est pas forcément enviable et surtout dans ces périodes compliquées où il est difficile de trouver des Bénévoles voulant s'investir en consacrant beaucoup de temps.

La continuité des femmes et des hommes dans les Districts va permettre, je l'espère, à la Ligue de continuer son redressement en étant tous soudés et en poursuivant les objectifs fixés depuis 18 mois. Cela nous permettra de travailler sereinement si la liste que conduira le Président actuel est réélue.

Vous avez contribué à nous confier le 12 janvier 2019 une mission que nous savions difficile mais que nous estimions capitale pour l'avenir de notre Ligue.

Je suis fier de vous annoncer aujourd'hui, que malgré les difficultés, notre Ligue est sur la bonne voie du redressement et les efforts consentis ont permis de stopper l'hémorragie financière sans toucher aux clubs et aux districts.

Le Président aura l'occasion d'y revenir plus en détail lors de notre AG de Ligue en novembre prochain.

Malgré toutes ces difficultés nous avons tenus notre parole pour vous venir en aide à cause de cette pandémie qui a tronqué la fin de saison dernière en vous versant notre quote-part au « fonds de solidarité » comme les districts. Pour notre Ligue, cela représente un montant de 120 000€ reversé sur le compte des clubs, une aide non négligeable.

Nous avons aussi réduit l'acompte licences de 10% avec la possibilité d'un étalement, soit un manque de recette sur 4 mois de 20000€.

Vous me direz que c'est peu, que l'on pourrait faire encore plus, mais je vous assure c'est déjà beaucoup dans notre situation.

Sachez que tous les élus de la Ligue sont motivés pour **VOUS SERVIR AU MIEUX!**

Mais tournons-nous vers le présent, **Recommencer à jouer au football**

Le contexte sanitaire et social est très complexe, ce qui nous oblige tous à la plus grande prudence. Le sport, comme l'école et les entreprises, doivent concilier deux impératifs : reprendre une activité la plus normale possible tout en garantissant la santé de ses licencié(e)s.

Cette responsabilité est encore plus forte pour le football, qui est le troisième lieu de socialisation le plus important des enfants, après la famille et l'école.

La FFF essaie d'appuyer le plus possible la reprise d'activité en diffusant aux ligues, aux districts et aux clubs toutes les informations disponibles sur les meilleures pratiques pour jouer dans les meilleures conditions : protocoles de reprise des championnats, reprise du football d'animation, guides de la reprise...

Cela n'est simple pour personne, les consignes étant complexes, souvent mouvantes, la FFF ne faisant que traduire les obligations fixées par l'État et les autorités sanitaires. Cela suppose un effort d'adaptation souvent important. Il faut rendre vous rendre hommage, vous et vos dirigeants qui êtes investis dans les clubs et dans les instances, vous êtes en première ligne pour offrir le meilleur cadre de pratique aux licencié(e)s.

La saison dernière a été tronquée, frustrante. Nous espérons tous qu'en réalisant les efforts nécessaires et en bénéficiant d'une amélioration du contexte sanitaire global, nous connaissons une saison 2020-2021 moins problématique et plus réjouissante.

Nous comptons sur vous pour diffuser, communiquer et convaincre de la nécessité de respecter toutes les consignes et suivre le protocole sanitaire mis en place.

Cela n'arrive pas qu'aux autres alors soyons solidaire.

J'en resterais là pour ce soir et j'espère que nous nous verrons très vite pour parler des projets d'avenir pour notre Ligue et le football Régional.

Merci pour votre patiente écoute. Je vous souhaite une belle saison, passionnante, qu'elle soit à la hauteur de vos espérances sans oublier que le football n'est qu'un jeu et l'enjeu ne doit venir gâcher notre passion.

N'oubliez pas aussi de passer aussi de bons moments auprès de ceux qui vous sont chers car cela nous permet de nous ressourcer.

Soyez prudents, protégez-vous et prenez soin de vous et de vos proches.

Merci et bonne soirée.

INTERVENTION DE LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR

Marc DEBARBAT, Président

Bonsoir à tous et à toutes,

Je suis ravi d'être parmi vous. Je vais commencer par féliciter, comme tout le monde, l'élection de Philippe GALLE et de son équipe. Ce qui est important, c'est son équipe. Le rôle du capitaine est important mais c'est surtout son équipe.

Mais surtout Philippe, bravo ! C'est la première AG de District où je vois 25% de femmes sur la liste qui est élue. Bravo ! Tu dois être heureux. Tu es en tête de tous les districts que la LFA a vus pour l'instant. C'est très intéressant. Pour votre information, il y a un projet de loi en cours. Il faut qu'à l'horizon 2024 pour les prochaines élections des instances sportives, il y ait la parité sur les personnes élues. C'est très important.

Le programme sur lequel a été élu la liste de Philippe GALLE est très ambitieux. Il représente exactement le programme de la F.F.F. et de L.F.A.. Ce programme s'appuie sur deux choses. Aujourd'hui, le plus important, c'est vous : les clubs. Je le répète à chaque fois. S'il n'y a pas de clubs qui s'occupent des licenciés, il n'y aurait pas de district, pas de ligue et pas de fédération. Le travail que vous faites tous les week-ends n'est pas toujours très simple. On vit aujourd'hui dans une société qui a beaucoup évolué. Il y a quelques années, il y avait du respect vis-à-vis de certaines fonctions : instituteurs, éducateurs sportifs, gendarmes etc...Aujourd'hui, c'est un peu plus compliqué. Vous faites un travail phénoménal pour tenir le rôle essentiel du sport et du football en particulier. C'est le rôle social.

Arrêtons la compétition à tout pris ! Je suis désolé mais quand on joue en compétition de district à 25ans, si on devait jouer en équipe de France, cela se saurait... Le match doit rester un moment de convivialité. Bien sûr, on joue pour gagner. Mais à la fin du match, on oublie et on discute tous ensemble. C'est le plus important.

On fera tous les efforts au niveau de la L.F.A. pour valoriser et aider les bénévoles avec deux axes particuliers :

- 1- On a mis en place des journées de découverte de l'I.N.F. Clairefontaine pour les bénévoles de clubs et de district. Cela nous paraissait important que vous connaissiez la Maison du football. Il est normal que les bénévoles du football. L'an dernier, on a été forcé malheureusement de reporter les premières visites à cause de la pandémie. On les refera. C'est important.
- 2- La Formation des dirigeants. C'est un axe important. Il s'agit de la formation de toutes les composantes de la famille du football. Pour nous, il n'y qu'une seule famille : c'est le football. A l'intérieur, il y a plusieurs composantes qui ont différents rôles à jouer : dirigeants, éducateurs, arbitres...On est une seule famille. Arrêtons de se faire la guerre ! L'arbitre n'est pas l'ennemi à abattre le dimanche. L'éducateur, ce n'est pas celui qu'on va « engueuler » parce qu'il a mis son fils sur la touche. On est là pour travailler tous ensemble, notamment au travers d'un plan de formation ambitieux.

Il fonctionne déjà très bien au niveau des éducateurs. On peine un peu plus à démarrer cette saison.

Au niveau des arbitres, on a la problématique générale commune à toutes les disciplines. Cela devient de plus en plus compliqué de trouver des arbitres pour plein de raisons : études, lassitude, marre de se faire engueuler tous les dimanches...Je ne suis pas étonné qu'on ne trouve plus d'arbitres. Le dimanche, quand je vais voir un match, il y a autant d'arbitres que de spectateurs autour du terrain. Des spectateurs qui voient des hors-jeux le dos tourné à la buvette. C'est phénoménal...On va travailler là-dessus. On a mis en place des groupes de travail, notamment sur le Statut de l'arbitrage. On ne veut pas être répressifs. On veut récompenser les clubs qui font des efforts sur le recrutement des arbitres. Je souhaite effectivement qu'on soit aussi aujourd'hui sur la récompense des clubs.

Pour les dirigeants qui ont un rôle essentiel, on est en train de travailler sur deux types de licences Dirigeants. Souvent, dans les clubs, un parent vient vous voir et se propose pour aider. On propose alors de prendre une licence Dirigeants. Cela fait peur car beaucoup s'imaginent que Dirigeant, c'est être Président, Secrétaire, Trésorier, avoir une fonction importante. Or, on veut proposer à ces gens qui n'ont peut-être qu'une heure à consacrer par semaine, un deuxième type de licence Dirigeant. Il faut pouvoir utiliser ces gens sur certaines tâches et les faire progresser. On travaille ainsi sur un plan de formation Dirigeants ambitieux. Le plan actuel ne fonctionne pas à mon goût suffisamment. On va le développer avec des formations à distance à travers les smartphones, les tablettes et les ordinateurs. En effet, ce n'est pas toujours simple quand on est bénévole de se déplacer sur un ou deux jours pour faire des formations. Ca, c'est important.

Le club, cela doit être un « lieu de vie » où les gens ont plaisir à se retrouver, à discuter ensemble, à faire des activités ensemble : partie de cartes par exemple...C'est aussi proposer des pratiques qui permettent à ces gens-là de pratiquer sous une forme non

compétitive. Les dirigeants, par exemple, ont envie de « taper » dans un ballon sans faire de compétition. Pratiquer sur du football traditionnel, c'est plus compliqué rendu à un certain âge. Il existe aujourd'hui les nouvelles pratiques. C'est par exemple le Foot en marchant. Il y a d'autres pratiques qui peuvent fidéliser les dirigeants en leur faisant faire du sport pendant que leurs enfants sont en train de s'entraîner. Il y a des endroits où le Foot fitness est pratiqué par les mamans pendant les entraînements des enfants. On souhaite vraiment développer ces nouvelles pratiques mais pas au détriment des pratiques compétitives qui restent bien sûr notre cœur de métier.

Il faut aussi se pencher sur un autre sujet. On a constaté l'an dernier au niveau national une perte de 3,5% de nos licenciés par rapport à la saison précédente. Je dirai que c'est presque logique car la saison précédente, on avait augmenté d'autant. L'année précédente une grande compétition, on affiche systématiquement une baisse. Aujourd'hui, au niveau des licences, tout le monde a envie de rejouer au football. L'évolution du nombre de licenciés est un peu hétérogène au niveau des territoires. Des territoires sont en avance. D'autres sont en retard pour plein de raisons : problématique des installations, problématique des parents hésitant à inscrire leur enfant, journées des associations non déroulées dans beaucoup d'endroits. Tout ça se met en place. Cela va repartir.

Autre sujet sur lequel on se penche : c'est la perte de licenciés entre 15 et 25 ans. On a une perte de licenciés de manière récurrente sur cette tranche d'âge. Cela s'explique par plusieurs raisons :

- on démarre de plus en plus tôt la pratique du football. Dès l'âge de 6 ou 7 ans, on commence la pratique du football. Un jeune, arrivé à 15-16 ans, a déjà 10 ans de football. Il s'est souvent imaginé qu'il serait un bon joueur. Sauf que malheureusement, tout le monde n'est pas aussi bon que Lionel MESSI ou M'BAPPE. Il reste sur la touche. C'est une des raisons pour lesquelles ils arrêtent.
- on a des gens qui ont envie de pratiquer le football sans la contrainte des 2/3 entraînements par semaine. Ils ont joué sous une pratique non compétitive. Ils ont envie de pratiquer le football mais sans le match le dimanche ou les entraînements la semaine. Ils ont envie de s'entraîner quand ils peuvent et disputer une rencontre de temps en temps contre des copains en foot à 7, à 8. Cela se porte très bien dans beaucoup de départements. Il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas en Indre-et-Loire. Cela est important. Ces nouvelles pratiques n'enlèvent pas le football de compétition, qui est notre cœur de métier.

Il faut vraiment qu'on se penche là-dessus. Cela permet de fidéliser nos dirigeants. Il faudra peut-être aussi qu'on revoie nos textes. Je rappelle qu'il y a quelques années un arbitre, dès l'instant qu'il prenait une licence Arbitre ne pouvait plus jouer. Il n'avait pas le droit. C'était une aberration totale car il allait jouer en UFOLEP ou il faisait un autre sport. Par contre, il n'avait pas le droit de jouer au football. Voilà, il y a plusieurs choses sur lesquelles la LFA travaille.

Je souhaitais également dans mes propos rassurer Philippe GALLÉ. La F.F.F. et je m'y engage au nom de la L.F.A. garantit toujours l'aide financière au football amateur. Elle est même en forte augmentation. La saison dernière, pour la première fois, l'aide a dépassé les 100 millions d'Euros ce qui représente plus d'un tiers du budget. Il faut savoir que les principales recettes de la F.F.F. sont les partenaires des équipes de France et notamment l'équipe A qui fait des bons résultats dignes d'une grande nation. La F.F.F. a aussi souffert de la crise de la Covid. Il y a eu de grosses inquiétudes sur le maintien des partenaires. Ils sont tous restés pour l'instant. Par contre, il faut savoir qu'aujourd'hui, tous les matchs à domicile de l'équipe de France A se jouent à huis-clos. On perd à peu près 1,5 million d'Euro de recette par match à huis-clos. Les droits TV n'ont pas été totalement versés la saison dernière. Ce qui a eu une incidence sur le Fonds d'Aide du Football Amateur (F.A.F.A.) qui est alimenté par ces droits TV. Enfin, dernier point, on a mis en place le Fonds de Solidarité. Tous les clubs en ont bénéficié. Il y a eu une grosse part de la F.F.F. . Sur les 36 millions du Fonds, 20 millions d'Euros environ sont financés par la F.F.F. au travers de l'aide de 10 € par licence. La répartition était simple pour ces aides de 10€ par licence : 7 € pris en charge par la F.F.F. et 3 € par les territoires. Aucune aide n'était donnée au niveau des territoires. Chacun se débrouillait. Beaucoup ont fait 1,5 € par centre de gestion. D'autres ont fait différemment. La ligue de Bretagne par exemple a pris en charge entièrement la part des 3€ sans rien demander à ses districts. Il y a eu plein cas de figures en fonction de la situation. Il faut savoir que la F.F.F. a maintenu toutes les aides sur la fin de la saison dernière, y compris les aides aux territoires et aux centres de gestion : les aides à l'emploi, les conventions d'objectifs etc... La L.F.A. a maintenu également les aides aux clubs nationaux.

Tout a été maintenu même si les emplois étaient aussi financés par le Chômage partiel. Je rappelle juste que cela a duré quatre mois quand même soit un tiers de la saison...

Autre opération, la dotation de ballons conséquente dans le cadre du Fonds de solidarité aux clubs de moins de 100 licenciés. Aujourd'hui, c'est un peu compliqué pour faire la remise. Les clubs ont besoin de ballons pour jouer au football

Dernier mot, la Covid. On la vaincra et ça été dit que si on s'y met tous. Je suis comme le dit Philippe, très optimiste. Le football nous montre l'exemple. Toutes les semaines, nous avons des réunions avec le Ministère. On a été quasiment les premiers à sortir les protocoles sanitaires. Ils sont quasiment exploités et regardés. On avance bien là-dessus. C'est souvent compliqué parce que les décisions gouvernementales changent un peu. Mais c'est vital que le Sport reprenne. Le Sport évite le stress et l'anxiété. Actuellement, si vous passez un peu de temps devant la télévision, vous finissez par vous pendre. Il vaut mieux être sur un terrain de sport que devant les informations. Aujourd'hui, on y arrivera que si on respecte les gestes barrière, si tout le monde y met du sien avec des difficultés, c'est vrai. D'un département à l'autre, cela peut varier en fonction du contexte. Cela dépend des

préfectures, voire des mairies qui prennent des mesures encore plus restrictives. Chacun est maître chez lui. On ne peut pas aller contre un maire qui n'ouvre pas les installations.

Voilà, chacun doit y mettre du sien et montrer qu'on est des gens responsables. Je suis rassuré car vous êtes des gens responsables. J'ai assisté il y a peu de temps à la « rentrée du foot » à la VALLEE VERTE. Ce fut une très belle réussite. Tout le monde a respecté les gestes. Il en va de la continuité de notre Sport. Et c'est important qu'on continue. Tout le monde en a besoin. Tout le monde a envie de faire du football. Et on le voit aussi sur des rencontres du dimanche. Mais cela ne sera pas à n'importe lequel prix. Jamais, on n'ira au détriment de la santé comme certains ont pu dire. Si l'A.R.S. dit « ce club ne peut pas jouer », on ne le fera pas jouer. On a fait un protocole pour demander éventuellement le report du match. Mais si l'A.R.S. dit qu'il n'y a qu'un seul cas et qu'il ne faut pas faire jouer car il y a risque de contamination, on n'ira pas contre. On ne jouera jamais au détriment de la santé. On compte vraiment sur vous pour y arriver. On y arrivera parce que vous êtes des gens responsables et adultes. Vous avez envie que tout le monde pratique le football. Et on fera une belle saison. On l'emmènera jusqu'au bout.

Merci de votre attention. Bonne soirée.

INTERVENTION DE LA D.D.C.S.37 André BAHON, Délégué

Bonsoir à tous,

On vit une drôle de période. La difficulté c'est de concilier la préservation de la santé des personnes et la reprise des activités sportives. La période est incertaine. Le football, quand même, semble préservé. Au tableau des préconisations du Ministère de Sports, que vous avez dû voir dans la presse sur l'ouverture des enceintes sportives, même en zone d'alerte maximale renforcée, le Ministère des sports préconise de garder l'accès aux enceintes sportives découvertes ouvertes. C'est quand même plutôt une bonne chose car ce n'est pas le cas des enceintes sportives découvertes. Dans ce cas, il serait question de n'ouvrir qu'aux mineurs. En revanche, dans ces zones d'alerte maximales renforcées, la Préfet a des prérogatives renforcées. Cela a été dit plusieurs fois dans la presse. C'est le couple Maire-Préfet qui fixe les règles et qui peut augmenter les restrictions. Toutefois, c'est une bonne chose, d'autant plus que le football a été interdit comme les autres sports collectifs. Cela a été une grande première dans l'histoire du sport.

Autre aspect, il faut surtout d'éviter la crise systémique d'organisation des clubs. On peut avoir une baisse de licences passagère. J'ai entendu parler de -10%, -15% sur le volume des licences. Cela correspond à peu près au chiffre qu'on a au niveau national, tous les sports confondus. Il y a des disciplines sportives qui ne constatent aucune baisse des licences comme la natation par exemple. C'est assez variable. Ce qui est sûr : il y aura des transferts de licences d'une discipline à l'autre. Ce qu'il faut surtout : essayer de préserver l'organisation, préserver le système du sport français pour limiter les dégâts. On a parlé que le budget de la Culture était plus important que le budget du Ministère des Sports. Evidemment, je vous invite à faire remonter et à défendre cet aspect. C'est tout à fait normal. Je tiens à souligner quand même dans le cas de la crise Covid, l'Etat a été très présent à travers notamment l'indemnisation du chômage partiel. La plupart des clubs en ont bénéficié. C'est quand même plusieurs millions d'Euros injectés dans le département et dans les clubs sportifs.

Il y a également un Plan de relance des jeunes qui concerne l'Emploi, l'Apprentissage (le District en bénéficie). Il y a aussi le Fonds Territorial de Solidarité de l'Agence Nationale du Sport qui a fait l'objet d'une enveloppe de 120.000 € qu'on a réparti de façon étroite entre les différents comités départementaux et les clubs d'Indre-et-Loire. Cela a pris fin très récemment au mois de septembre. Douze clubs de football en ont profité, soit presque un tiers de l'enveloppe. Je comprends qu'on a été très généreux pour le football. Il ne faudra pas trop que je le dise en dehors... Il y a eu des exonérations de charges sociales. Il y a le dispositif « colos ou vacances apprenantes ». A ce sujet, je tiens à attirer votre attention sur le fait que si vous organisez des stages sportifs à la Toussaint ou à Noël pour des mineurs si ce stage comprend un minimum de 4 nuits pour 5 jours, vous pouvez nous solliciter. On peut le financer à hauteur de 500 € par semaine et par jeune. Il y a des conditions : il faut que les jeunes résident en Z.R.R. ou Q.P.V. Cela peut concerner des enfants de soignants, des familles en difficulté financière, des familles monoparentales. En fait, on s'aperçoit qu'il existe des subventions possibles si vous avez ce type de projet pour les vacances de la Toussaint ou de Noël.

Je voulais souligner qu'on ne peut pas reprocher à l'Etat de ne pas être présent en terme de soutien du sport, et ceci sans faire ni de politique, ni de polémique.

A propos de l'Etat, je voulais aussi vous indiquer qu'on est en phase de réorganisation des services de l'Etat. Nous allons être rattachés au Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sportifs. Dominique BLANQUERT est le nouveau Ministre. Roxana Maracineanu est Ministre Déléguée. Que cela change t-il au niveau local ?

Au niveau régional, pour la partie Jeunesse et Sports, on va se transformer en Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, sous l'autorité de la Rectrice de la Région Centre-Val de Loire. Ce sera effectif au 1^{er} janvier prochain. Au niveau départemental, nous allons être rattachés au Directeur Départemental des services de l'Education Nationale. Le service des sports sera intégré au sein de cette direction départementale qui s'intitulera : Direction Départementale à l'Engagement, à la Jeunesse et aux Sports. Je tenais quand même à vous l'indiquer. Il n'y aura plus de Direction Départementale à la Cohésion Sociale à compter du 1^{er} janvier prochain.

Je voudrais vous citer quelques lignes directrices principales de la nouvelle Ministre Déléguée aux Sports qui vous concernent:

- poursuivre sur la continuité éducative (lien entre le sport scolaire et le sport fédéral), il est souhaité que les différents acteurs travaillent davantage ensemble. Cela prend tout son sens aujourd'hui au travers de tous les dispositifs que je viens d'évoquer.
- Accompagner le plus possible les clubs, les associations par rapport à la crise sanitaire telle qu'on la connaît.
- Prévention des violences sexuelles au sein des associations sportives. Pour ce faire, il y a un chantier en cours : le contrôle de l'honorabilité des encadrants sportifs, des bénévoles et des dirigeants d'associations. Cela a vocation d'être systématiser par toutes les fédérations sportives en France en 2021. L'objectif est de prévenir en fait les récidives. On interroge en fait le casier judiciaire des délinquants sexuels et on fait un croisement. On le fait systématiquement pour les éducateurs sportifs professionnels au moment de l'édition de leur carte. Ils étaient interrogés tous les ans mais ce n'était pas fait pour les encadrants bénévoles. Cela a donc vocation à être généralisé. Cela a été expérimenté par la Ligue-Centre-Val de Loire. Vous êtes donc en pointe sur la question.
- Mettre en œuvre la fameuse gouvernance partagée du sport à travers l'installation des futures conférences régionales du Sport. Les communications ne sont pas encore sorties. Elles devraient l'être d'ici la fin de l'année. Les futures conférences régionales du sport sont prévues dès début 2021. L'objet est de davantage partager, rendre cohérentes et efficaces les différentes politiques sportives entre l'Etat, les collectivités locales, le mouvement sportif et le monde économique.

Je terminerai simplement en vous disant que la crise a démontré à quel point était important le Sport. On a tous vécu trois mois sans faire du sport. C'est très important. Je rajouterai combien sont importants ceux qui contribuent à le faire vivre.

Je vous remercie de votre attention.

QUESTIONS DIVERSES

Philippe SCHNEL de l'A.S.VALLEE DU LYS souhaite intervenir

« La F.F.F. a communiqué en fin de saison dernière sur les aides accordées au football amateur, et notamment à l'emploi dans les clubs. Je voudrais simplement remarquer que le football amateur ne commence pas en National 3 ou Régional 1. Les clubs ruraux ont également besoin d'aides. Les manifestations annulées en fin de saison dernière ont mis en difficulté beaucoup de petits clubs. Je voudrais juste rappeler que les petits clubs ruraux existent. »

Merci de votre attention.

REMISE DES MEDAILLES Patrick BASTGEN, Secrétaire Général

« Médailles de BRONZE du District »

- Dirigeant depuis 2014 au club de l'AS VALLEE VERTE
Dirigeant, Responsable école de football, membre du comité de Direction du club
Membre de la Commission JT du District
Président de cette Commission depuis 2019 et membre élu au Comité de Direction du District depuis aujourd'hui,
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille de Bronze du District** » à :
M. COUTANT Nicolas

« Médailles d'ARGENT du District »

- Dirigeante depuis 2009 au club de l'ESO NOTRE DAME D'OE – **11 ans de bénévolat**,
Dirigeante, secrétaire, Présidente du Club,
Membre du Comité de Direction du District de 2006 à 2020.
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
Mme ROMIEN Sophie
- Dirigeant depuis 2006 – **14 ans de bénévolat**,
Formateur d'éducateur Ligue,
Educateur de U7 à Seniors,
Coordinateur technique au club de l'AS Chanceaux de 2014 à 2016,

Représentant des éducateurs au Comité de Direction de 2015 à ce jour.
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. BROUILLON Jérôme

- **Dirigeant depuis 2002 – 18 ans de bénévolat**
Dirigeant aux clubs de Couesmes et Langeais
Trésorier au club de Langeais Cinq mars F. jusqu'en 2014
Membre des commissions Sportive, Finances et Révision des textes au District,
Délégué Ligue,
Membre du Comité » de Direction du District de 2016 à ce jour.
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. CHASLE Pierre
- **Dirigeant au club du FC MONTLOUIS depuis 2007 – 19 ans de bénévolat,**
Educateur, dirigeant, aide aux compétitions du club.
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. SUPLIGEAU Bernard
- **Dirigeant depuis 2001 au club de l'AS VALLEE VERTE – 19 ans de bénévolat,**
Membre du bureau directeur, Trésorier, responsable buvette, responsable sponsoring depuis 2001.
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. METIVIER Jean Pierre
- **Dirigeante depuis 2001 au club de l'APFSM – 19 ans de bénévolat**
Dirigeante, secrétaire adjointe, puis secrétaire du club
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
Mme GERVAIS Jessica
- **Dirigeant depuis 1975 (en 2 périodes) au club de l'EB ST CYR/LOIRE – 20 ans de bénévolat,**
Vice-président et dirigeant de 1975 à 1985,
De 2010 à ce jour, il a été :
Educateur à l'école de Foot, dirigeant senior, délégué équipe de jeunes, responsables accueil partenaire sur les matchs de N3, adjoint responsable des éducateurs, responsable des plateaux U7 – U9, membre du Comité directeur du club.
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. GUIGNARD Michel
- **Dirigeant depuis 1990 – 27 ans de bénévolat,**
Educateur au club des Fontaines de 199 » à 2004,
Educateur, responsable école de football, et Président au club de TOURS ARDENTE de 2004 à ce jour,
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. DELISSUS Roger
- **Dirigeant depuis 1989 – 31 ans de bénévolat,**
Dirigeant équipes de jeune au club de l'US MONTBAZON,
Dirigeant au TOURS FC de 1997 à 2003,
De 2004 à ce jour, Dirigeant, Président du club du RCVI,
Membre de la Commission de Discipline du District et membre du Comité de Direction de 2016 à ce jour.
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. CREPIN Roger
- **Dirigeant depuis 1982 – 38 ans de bénévolat,**
Il a fait toute sa carrière de dirigeant bénévole au club de l'US ST PIERRE DES CORPS,
Il a commencé comme : Dirigeant, accompagnateur équipe, arbitre bénévole, délégué club
Puis trésorier adjoint, trésorier général, Président délégué,
Bénévole au District lors de l'Assemblée Fédérale comme chauffeur,
Membre du Comité Directeur de son club.
Nous sommes heureux de remettre la « **Médaille d'ARGENT du District** » à :
M. PARIS Jean Michel

« Médailles d'OR du District »

- Dirigeant depuis 1980 - **40 ans de bénévolat**
Dirigeant au club d'Avoine jusqu'en 2007,
Puis Président de la Commission Sportive du District,
Délégué District puis Ligue, Responsable des délégués, membre de la Commission des délégués Ligue,
Membre du Comité de Direction du District de 2008 à 2020.
Nous sommes heureux de remettre, à titre exceptionnel, la « **Médaille d'OR du District** » à :
M. TERCIER Pierre

« Médailles d'OR du District » à titre exceptionnel

- Dirigeant depuis 1973 – **49 ans de bénévolat**
Il est à l'origine de la création du club PL LA FUYE FOOTBALL en 1973,
En 1978 et jusqu'en 1998 il rejoint l'US ST PIERRE DES CORPS, ou il est à la création du tournoi Marcel BOIS,
Il signe ensuite sa licence dirigeant au club du SPC VILLEPERDUE ou il est : Dirigeant, responsable seniors, délégué et Vice-président.
Nous sommes heureux de remettre, à titre exceptionnel, la « **Médaille d'OR du District** » à :
M. DOUELLE Joël

« Médaille d'ARGENT de la Ligue Centre-Val de Loire »

M. BROSSARD Christophe

« Médaille d'OR de la Ligue Centre-Val de Loire »

M. TERCIER Pierre

Pour ces 50 ans, le FFF remet la « **PLAQUETTE FEDERALE finition BRONZE** »
au club du SHOOT INGRANDES DE TOURAINE

Pour ces 75 ans, le FFF remet la « **PLAQUE FEDERALE finition ARGENT** »
au club du FC MONTLOUIS

Pour ces 100 ans, le FFF remet la « **PLAQUETTE FEDERALE finition OR** »
au club de l'AS AMBOISE

Pour ces 100 ans, le FFF remet la « **PLAQUETTE FEDERALE finition OR** »
au club de l'US RENAUDINE

ALLOCUTION DE CLOTURE
GALLE Philippe, Président du District

Je remercie au nom de toute l'équipe votre confiance en nous. Je ne pensais pas que nous gagnerions l'élection avec ce pourcentage-là.

On en a parlé beaucoup ce soir : lieu de vie, lieu de pratique du sport. Mes colistiers me charrient un peu. Ils pensent parfois que je suis un peu idéaliste. Mais j'ai un peu imaginé un protocole qu'on pourrait faire systématiquement après les matchs : faire un « check » avec l'adversaire, comme dans d'autres sports de contact. Cela ne veut pas dire qu'on va partir avec l'adversaire avec qui on s'est « engueulé » toute la partie. Cela permet de souffler un peu, de préparer l'après-match, de penser à autre chose. Le sport, c'est une adversité, c'est un combat mais ce n'est pas une guerre. Pourquoi pas le mettre en place, l'instituer un peu plus ans mettre des récompenses ...Cela se fait déjà beaucoup spontanément. Il faut que cela soit un climat, encouragé par la famille des éducateurs. Tout ça pour introduire le fait de vous souhaiter une bonne saison, de sortir le plus vite possible de ces turbulences qui vont encore durer quelques semaines.

Au plaisir de vous revoir prochainement. J'irai voir dimanche notre petit poucet en Coupe de France.

Nous nous sommes engagés à vous accompagner ; Nous tiendrons nos engagements.

Nous avons beaucoup de plaisir à vous voir là où vous exercez le football. N'hésitez pas à nous solliciter.

Rentrez bien. Protégez-vous bien ! Soyez fier de notre football tourangeau et d'être tourangeau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée à 22h00.

Prochaine AG en juin 2020.

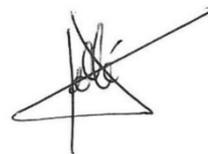
Casse-croûte offert par le District

Patrick BASTGEN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and several vertical strokes on the right.

Secrétaire Général

Philippe GALLE

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke across the middle and several vertical strokes above and below it.

Président du District



ANNEXE 1 : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TEXTES

Assemblée Générale 02 octobre 2020

1- PROPOSITION DE TABLEAU D'INFLUENCE DES ACCESSIONS MONTEES DES CHAMPIONNATS

	DESCENTES de R3	0	1	2	3	4	5	6
DIVISION 1	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
	Descentes de D1 en D2	3	3	3	4	5	6	7
DIVISION 2	Montées de D2 en D1	4	3 (d)	2	2	2	2	2
	Descentes de D2 en D3	6	6	6	7 (g)	8	9 (k)	10 (l)
DIVISION 3	Montées de D3 en D2	6 (a)	5 (a)	4	4	4	4	4
	Descentes de D3 en D4	9 (q)	9 (q)	10 (e)	11 (h)	11 (h)	11(h)	12 (m)
DIVISION 4	Montées de D4 en D3	9 (b)	8 (b)	8 (b)	8 (b)	7 (j)	6	6
	*Descentes de D4 en D5	6	6	6	6	6	6	6
DIVISION 5	Montées de D5 en D4	9 (c)	8 (p)	7 (f)	6 (i)	5 (n)	4 (o)	3

- a) 6 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- b) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- c) 9 montées de D5 en D4 : soit 3 montées dans chaque poule.
- d) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- e) 10 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 2 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- f) 7 montées de D5 en D4 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient sportif.
- g) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10^{ème} dans la Poule à 13 équipes.
- h) 11 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 3 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- i) 6 montées de D5 en D4 : soit 2 montées dans chaque poule.
- j) 7 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- k) 9 descentes de D2 en D3 : soit 4 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 9^{ème} dans la Poule à 13 équipes.

- l) 10 descentes de D2 en D3 : soit 5 descentes dans chaque poule.
- m) 12 descentes de D3 en D4 : soit 3 descentes dans chaque poule.
- n) 5 montées de D5 en D4 : soit 1 montée dans chaque dans chaque poule + les 2 meilleurs 2ème au coefficient sportif.
- o) 4 montées de D5 en D4 : soit 1 montée dans chaque dans chaque poule + le meilleur 2ème au coefficient sportif
- p) 8 montées de D4 en D5 : soit 2 montées dans chaque poule + les 2 meilleurs 2ème au coefficient sportif.
- q) 9 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10ème au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)

Origine : Commission sportive.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable

2 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</p> <p>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</p> <p>.1 1^{ère} phase (brassage)</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 poules composées de 8 équipes maximum.• Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple. <p>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau « Régional »<ul style="list-style-type: none">○ A L'issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire pour évoluer en championnat régional.• Niveau « Elite Départemental »<ul style="list-style-type: none">○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes selon le classement○ Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.• Niveau « Espoirs Départemental »<ul style="list-style-type: none">○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 à 10 équipes maximum selon le classement○ Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8) <p>1.3 - Conditions d'accès</p> <ul style="list-style-type: none">• Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District• Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.	<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</p> <p>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</p> <p>1.1 1^{ère} phase (brassage)</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 poules composées de 8 équipes maximum.• Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple. <p>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau « Régional »<ul style="list-style-type: none">○ A L'issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire pour évoluer en critérium régional.• Niveau « Elite Départemental »<ul style="list-style-type: none">○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes selon le classement.○ Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.• Niveau « Espoirs Départemental »<ul style="list-style-type: none">○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 à 10 équipes maximum selon le classement.○ Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8)• Au niveau départemental, le Bureau du Département du JT se réserve le droit de proposer une autre organisation en 2^{ème} phase en fonction du nombre d'équipes inscrites. <p>1.3 - Conditions d'accès</p> <ul style="list-style-type: none">• Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District• Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 Arbitres assistants par les joueurs

Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrits sur la FMI.

Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.

Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il est fait application des R.G. du District.

Article 3 - JOURS ET HORAIRES DES MATCHS

Les jours et horaires des matches U12 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 Arbitres assistants par les joueurs

Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrits sur la FMI.

Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.

Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il est fait application des R.G. du District.

Article 3 - JOURS ET HORAIRES DES MATCHS

Les jours et horaires des matches U12 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
 - Deux poules de 8 équipes seront créées pour le brassage Elite.
- **Brassage Masse 1**
 - Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- **Brassage Masse 2**
 - Engagement libre de la part des clubs
 - Matchs allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « Compétition »**
 - A l'issue de la phase de brassage Elite, la commission sportive reconstitue des poules de 6 équipes, pouvant intégrer des équipes du brassage Masse 1.
 - Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- **Championnat « Evolution 1 et Evolution 2 »**
 - A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la Commission Sportive reconstitue des poules de 6 équipes composées d'équipes classées selon leur position au classement, et en respectant une certaine unité géographique :

Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour

1.3 - Arbitres assistants par les joueurs

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
 - Deux poules de 8 équipes seront créées pour le brassage Elite.
- **Brassage Masse 1**
 - Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- **Brassage Masse 2**
 - Engagement libre de la part des clubs
 - Matchs allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « Compétition »**
 - A l'issue de la phase de brassage Elite, la commission sportive reconstitue des poules de 6 équipes, pouvant intégrer des équipes du brassage Masse 1.
 - Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- **Championnat « Evolution 1 et Evolution 2 »**
 - A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la Commission Sportive reconstitue des poules de 6 équipes composées d'équipes classées selon leur position au classement, et en respectant une certaine unité géographique :
 - Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

1.3 - Arbitres assistants par les joueurs

- Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrit sur la FMI.
- Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.
- Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il n'y aura pas d'arbitre assistant U13.

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 - Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2.7 : Dispositions particulières

Le Bureau du Département « Jeunes et Technique » se réserve le droit, en fonction de l'inégalité quantitative du nombre d'équipes inscrites en Masse 1 et Masse 2 de ne constituer qu'un seul brassage Masse.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- Brassage Elite
 - ⊖ Accessions possibles en U13 R2 sur volontariat des clubs.

- Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrit sur la FMI.
- Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.
- Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il n'y aura pas d'arbitre assistant U13.

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 - Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2.7 : Dispositions particulières

Le Bureau du Département « Jeunes et Technique » se réserve le droit, en fonction de l'inégalité quantitative du nombre d'équipes inscrites en Masse 1 et Masse 2 de ne constituer qu'un seul brassage Masse.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- Brassage Elite
 - ⊖ Accessions possibles en U13 R2 sur volontariat des clubs.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15 à 8 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Le District organise le championnat U15 à 8 en une ou deux phases :

- un brassage
- une phase de championnat propre

La composition des poules de Brassage et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Des poules de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec le Bureau du Département Jeunes et Technique en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15 à 8 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Le District organise le championnat U15 à 8 en une ou deux phases :

- un brassage
- une phase de championnat propre

La composition des poules de Brassage et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Des poules de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec le Bureau du Département Jeunes et Technique en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5

Dégagements gardien de but	Libres
Nombre de remplaçants	3
Nombre minimum de joueurs au début	6

2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 8 pour U12-U13.

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat U15 à 11 au sens de l'article 166 des R.G. de la FFF.

2.3 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réserve

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS U15 à 11 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 2 niveaux :

- **Matches allers simples**
- **Brassage Elite**
 - 2 poules de 8 équipes. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).

Dégagements gardien de but	Libres
Nombre de remplaçants	3
Nombre minimum de joueurs au début	6

2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 8 pour U12-U13.

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat U15 à 11 au sens de l'article 166 des R.G. de la FFF.

2.3 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réserve

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS U15 à 11 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 2 niveaux :

- **Matches allers simples**
- **Brassage Elite**
 - 2 poules de 8 équipes. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).

- **Brassage Masse**
 - Engagement libre de la part des clubs. X poules de 8 équipes maximum.

1.2 Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers -retour**
- **Première division**
 - Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (2ème, 3ème et 4ème de chaque poule).
- **Deuxième division**
 - Trois poules 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (5ème, 6ème, 7ème et 8ème de chaque poule de brassage Elite ainsi que 10 équipes du brassage Masse déterminées selon les modalités définies par la commission sportive et par le bureau du Département « Jeunes et Technique » quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu).
- **Troisième division**
 - Y poules de 6 équipes composées du reste des équipes non retenues en 1^{ère} et 2^{ème} division et des équipes nouvellement inscrites.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min

- **Brassage Masse**
 - Engagement libre de la part des clubs. X poules de 8 équipes maximum.

1.2 Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers -retour**
- **Première division**
 - Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (2ème, 3ème et 4ème de chaque poule).
- **Deuxième division**
 - Trois poules 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (5ème, 6ème, 7ème et 8ème de chaque poule de brassage Elite ainsi que 10 équipes du brassage Masse déterminées selon les modalités définies par la commission sportive et par le bureau du Département « Jeunes et Technique » quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu).
- **Troisième division**
 - Y poules de 6 équipes composées du reste des équipes non retenues en 1^{ère} et 2^{ème} division et des équipes nouvellement inscrites.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min

Ballon

Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- **Première Phase (Brassage)**
 - 2 accessions prévues en U15 R2 (1er de chaque poule).
- **Deuxième Phase – Première division**
 - Il n'y a pas d'accession prévue au terme de la saison au niveau régional.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U17 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT

1.1 Première Phase (Brassage)

- 1 seul niveau

Ballon

Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- **Première Phase (Brassage)**
 - 2 accessions prévues en U15 R2 (1er de chaque poule).
- **Deuxième Phase – Première division**
 - Il n'y a pas d'accession prévue au terme de la saison au niveau régional.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U17 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT

1.1 Première Phase (Brassage)

- 1 seul niveau

- 2 poules de 8 équipes. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).
- Matches allers simples.

1.2 Article 2 : Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Première division**

- Une poule de 6 équipes en matchs aller-retour en fonction des résultats de la première phase de brassage (1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} de chaque poule). Le vainqueur du Championnat accèdera au championnat U18 R2 la saison suivante.

- **Deuxième division**

- Une poule de 10 équipes en matchs aller-simple en fonction des résultats de la première phase de brassage (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule de brassage).

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U17, U16, U15 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

3.1 Deuxième phase

- 2 à 3 poules de 8 équipes **maximum**. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).
- Matches allers simples.

1.2 Article 2 : Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Première division**

- Une poule de 6 équipes en matchs aller-retour en fonction des résultats de la première phase de brassage (1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} de chaque poule). Le vainqueur du Championnat accèdera au championnat U18 R2 la saison suivante.

- **Deuxième division**

- **Une ou 2 poules de 6 à 10 équipes en matchs aller-simple ou aller-retour** en fonction des résultats de la première phase de brassage (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule de brassage).

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U17, U16, U15 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

3.1 Deuxième phase

- **Première division**
 - Le vainqueur du Championnat accèdera au championnat U18 R2 la saison suivante.

Article 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U17 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.
Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère} et 2^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U18 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Il est organisé en 2 niveaux

1.1 Première Phase (Brassage)

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur candidature de la part des clubs (une seule équipe par club). 2 poules de 8 équipes.
- **Brassage Masse**
 - Engagement libre de la part des clubs.
- **Matches allers simples**
 - Poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers retour**
- **Championnat bi-départemental**

- **Première division**
 - Le vainqueur du Championnat accèdera au championnat U18 R2 la saison suivante.

Article 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U17 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.
Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère} et 2^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U18 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Il est organisé en 2 niveaux

1.1 Première Phase (Brassage)

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur candidature de la part des clubs (une seule équipe par club). 2 poules de 8 équipes **maximum**.
- **Brassage Masse**
 - Engagement libre de la part des clubs.
- **Matches allers simples**
 - Poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers retour**
- **Championnat bi-départemental**

- Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (3 clubs de l'Indre et Loire, 1^{er} de chaque poule de brassage Elite et meilleur 2^{ème} départagé au coefficient sportif et 3 clubs du Loir et Cher)

- **Première division**

- Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite 2^{ème} n'accédant pas au championnat bi-départemental, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de brassage Elite et meilleur 5^{ème} du brassage Elite départagé au coefficient sportif).

- **Deuxième division**

- Deux poules 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (5^{ème} du brassage Elite non retenu en 1^{ère} division, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} du brassage Elite , ainsi que 5 équipes du brassage Masse déterminées selon les modalités décidées par la commission sportive et par le Bureau du Département « Jeunes et Technique » en début de saison quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu).

- **Troisième division**

- Y poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en 2^{ème} division et des équipes nouvellement inscrites.
-

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS : Spécificités des championnats

Licenciés	U18, U17, U16 – Aucun U19
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min

- Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (3 clubs de l'Indre et Loire, 1^{er} de chaque poule de brassage Elite et meilleur 2^{ème} départagé au coefficient sportif et 3 clubs du Loir et Cher)

- **Première division**

- Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite 2^{ème} n'accédant pas au championnat bi-départemental, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de brassage Elite et meilleur 5^{ème} du brassage Elite départagé au coefficient sportif).

- **Deuxième division**

- X poules 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (5^{ème} du brassage Elite non retenu en 1^{ère} division, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} du brassage Elite , ainsi que les équipes du brassage Masse déterminées selon les modalités décidées par la commission sportive et par le Bureau du Département « Jeunes et Technique » en début de saison quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu).

- ~~**Troisième division**~~

- ~~Y poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en 2^{ème} division et des équipes nouvellement inscrites. — A SUPPRIMER~~

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS : Spécificités des championnats

Licenciés	U18, U17, U16 – Aucun U19
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min

Ballon	Taille n°5	Ballon	Taille n°5
<p>2.1 Encadrement Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.</p> <p>Article 3 – Réserve</p> <p>Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES</p> <p>Les jours et horaires des matches U18 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains. Les rencontres se déroulent généralement le samedi.</p> <p>Article 5 – RECOMPENSES</p> <p>A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.</p>		<p>2.1 Encadrement Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.</p> <p>Article 3 – Réserve</p> <p>Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES</p> <p>Les jours et horaires des matches U18 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains. Les rencontres se déroulent généralement le samedi.</p> <p>Article 5 – RECOMPENSES</p> <p>A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.</p>	

Origine : Commission JT.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

3 PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>																				
<p style="text-align: center;">REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8</p> <p>Article 1 : ORGANISATION</p> <p>Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.</p> <p>Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.</p> <p>Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.</p> <p>Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT</p> <table border="1" data-bbox="165 943 882 1362"> <tr> <td>Licenciées</td> <td>SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)</td> </tr> <tr> <td>Pratique / Effectif</td> <td>8 x 8 + 3 remplaçantes</td> </tr> <tr> <td>Aire de jeu</td> <td>Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres</td> </tr> <tr> <td>Temps de jeu</td> <td>2 x 45 min</td> </tr> <tr> <td>Ballon</td> <td>Taille n°5</td> </tr> </table>	Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)	Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes	Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres	Temps de jeu	2 x 45 min	Ballon	Taille n°5	<p style="text-align: center;">REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8</p> <p>Article 1 : ORGANISATION</p> <p>Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.</p> <p>Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.</p> <p>Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.</p> <p>Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT</p> <table border="1" data-bbox="1140 943 1856 1362"> <tr> <td>Licenciées</td> <td>SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)</td> </tr> <tr> <td>Pratique / Effectif</td> <td>8 x 8 + 3 remplaçantes</td> </tr> <tr> <td>Aire de jeu</td> <td>Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres</td> </tr> <tr> <td>Temps de jeu</td> <td>2 x 45 min</td> </tr> <tr> <td>Ballon</td> <td>Taille n°5</td> </tr> </table>	Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)	Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes	Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres	Temps de jeu	2 x 45 min	Ballon	Taille n°5
Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)																				
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes																				
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres																				
Temps de jeu	2 x 45 min																				
Ballon	Taille n°5																				
Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)																				
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes																				
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres																				
Temps de jeu	2 x 45 min																				
Ballon	Taille n°5																				

Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12.

Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4. 2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

~~Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12.~~

~~Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.~~

Phase 1 : brassage (5 dates au calendrier)

X poules de 5/6 équipes en matchs simples

1 équipe de l'ex-Départemental 1 par poule (excepté 1 poule où 2 équipes de D1)

A l'issue de la 1^{ère} phase de brassage :

- les premières équipes de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Elite Départementale ».
- Les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Promotion départementale »
- Les 5^{ème}, 6^{ème} (ou plus) de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Avenir Départemental »

Phase 2 : Championnat de niveau (7 dates au calendrier)

3 championnats de niveau – 8 équipes par championnat – matchs simples

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4. 2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

<p>Article 9 – RECOMPENSES</p> <p>Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1^{ère} et 2^{ème} Division</p> <p>Article 10</p> <p>Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.</p>	<p>Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1^{ère} et 2^{ème} Division</p> <p>Article 10</p> <p>Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive</p>
---	--

Origine : Commission JT.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

4- PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES COUPES FEMININES SENIORS DEPARTEMENTALES

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">REGLEMENT DE LA COUPE SENIORS FEMININES CHRISTINE CORNET ET COUPE CONSOLANTE</p> <p>Article 1 : Le District organise une coupe réservée aux équipes féminines à 8 intitulée "Coupe féminines –Challenge Christine CORNET". Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale. L'organisation est confiée à la Commission Sportive en lien avec la Commission féminine du District d'Indre et Loire. Peuvent s'engager toutes les équipes (1 seule équipe par club) disputant les championnats départementaux du District d'Indre et Loire de Football.</p> <p>Une Coupe Consolante Féminine est organisée en fonction du nombre d'équipes et selon les modalités définies par la Commission Sportive. Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale. Elle est réservée aux équipes éliminées au 1er tour de la Coupe Féminine Christine Cornet. Le forfait en Coupe Christine Cornet entraîne le forfait automatique en Coupe Consolante. Le droit d'engagement sera fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.</p> <p>SYSTEME DE L'EPREUVE</p> <p>Article 2 : La coupe se dispute par élimination directe dans les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">des tours éliminatoires dans lesquelles les clubs à exempter en fonction du déroulement de l'épreuve sont désignés par la Commission ;la compétition propre comprenant les 1/4, 1/2 et la finale.	<p style="text-align: center;">REGLEMENT DE LA COUPE SENIORS FEMININES CHRISTINE CORNET ET COUPE CONSOLANTE</p> <p>Article 1 : Le District organise une coupe réservée aux équipes féminines à 8 intitulée "Coupe féminines –Challenge Christine CORNET". Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale. L'organisation est confiée à la Commission Sportive en lien avec la Commission féminine du District d'Indre et Loire. Peuvent s'engager toutes les équipes (1 seule équipe par club) disputant les championnats départementaux du District d'Indre et Loire de Football.</p> <p>Une Coupe Consolante Féminine est organisée en fonction du nombre d'équipes et selon les modalités définies par la Commission Sportive. Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale. Elle est réservée aux équipes éliminées au 1er tour de la Coupe Féminine Christine Cornet. Le forfait en Coupe Christine Cornet entraîne le forfait automatique en Coupe Consolante. Le droit d'engagement sera fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.</p> <p>SYSTEME DE L'EPREUVE</p> <p>Article 2 : La coupe se dispute par élimination directe dans les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">une phase de groupes au premier tour : poules de 3 équipes. Matches en aller simple. Les deux premières au classement de chaque poule seront qualifiées pour la compétition propre.

Les équipes disputant le championnat départemental féminin du District d'Indre et Loire, engagées dans la Coupe du Centre féminines et éliminées, intègrent la Coupe féminines Christine Cornet les ¼ de finale au plus tard.

Tout club qui participe à une coupe nationale ou régionale le même jour doit faire participer une autre équipe réserve si elle existe.

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.

L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité Directeur du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Tous les tours de coupe (sauf la finale) feront l'objet d'un tirage au sort.

Les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalité à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

2. la compétition propre comprenant les tours éliminatoires éventuels, 1/4, 1/2 et la finale.

Les équipes disputant le championnat départemental féminin du District d'Indre et Loire, engagées dans la Coupe du Centre féminines et éliminées, intègrent la Coupe féminines Christine Cornet les ¼ de finale au plus tard.

Tout club qui participe à une coupe nationale ou régionale le même jour doit faire participer une autre équipe réserve si elle existe.

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.

L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité Directeur du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Tous les tours de coupe (sauf la finale) feront l'objet d'un tirage au sort.

Les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalité à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation.

Les Règlements des championnats s'appliquent.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel du Comité Directeur du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS**Article 7 :**

- les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire,
- la Commission pourra décider de la nomination d'arbitres assistants officiels.

DELEGUES**Article 8 :**

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs. En plus, un délégué licencié dans le club recevant est obligatoire pour assister le délégué officiel, sous peine d'amende.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite sur le terrain à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au stade, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 : Frais d'organisation des matchs

Le club recevant assume les frais d'arbitrage et d'organisation du match.

Le club visiteur assume ses frais de déplacement.

Si recette il y a, elle reste acquise au club recevant.

Si la rencontre a lieu sur un terrain neutre, les frais d'arbitrage et d'organisation seront partagés entre les deux clubs.

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation.

Les Règlements des championnats s'appliquent.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel du Comité Directeur du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS**Article 7 :**

- les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire,
- la Commission pourra décider de la nomination d'arbitres assistants officiels.

DELEGUES**Article 8 :**

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs. En plus, un délégué licencié dans le club recevant est obligatoire pour assister le délégué officiel, sous peine d'amende.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite sur le terrain à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au stade, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 : Frais d'organisation des matchs

Le club recevant assume les frais d'arbitrage et d'organisation du match.

Le club visiteur assume ses frais de déplacement.

Si recette il y a, elle reste acquise au club recevant.

<p>COULEURS DES MAILLOTS</p> <p>Article 10 : L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve. Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueuses participant à la compétition parrainée sont obligées de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires (s). A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité Directeur.</p> <p>CAS NON PREVUS</p> <p>Article 11 : Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission Sportive.</p>	<p>Si la rencontre a lieu sur un terrain neutre, les frais d'arbitrage et d'organisation seront partagés entre les deux clubs.</p> <p>COULEURS DES MAILLOTS</p> <p>Article 10 : L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve. Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueuses participant à la compétition parrainée sont obligées de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires (s). A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité Directeur.</p> <p>CAS NON PREVUS</p> <p>Article 11 : Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission Sportive.</p>
--	---

Origine : Commission JT.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.